

Rencontre(s)

16 octobre 2014

**Vieillesse de la population, modes de vie et aménagement
des territoires**

#12



**agence d'urbanisme de rouen
et des boucles de seine
et eure**

Les participants

André Delestre, Adjoint au Maire de Petit-Quevilly, conseiller communautaire de la CREA
Patrice Desanglois, Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, conseiller communautaire de la CREA
Véronique Fermé, Conseillère municipale de Duclair
Marie Guguin, Adjointe au Maire de Bois-Guillaume, Vice-Présidente de la CREA
Gérard Guillopé, Adjoint au Maire de Sotteville-lès-Rouen
Florence Hérouin-Léautey, Adjointe au Maire de Rouen
Hélène Klein, Adjointe au Maire de Rouen, Vice-Présidente de la CREA
Gérard Leguillon, Adjoint au Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Gérard Letailleur, Conseiller municipal de Petit-Couronne, conseiller communautaire de la CREA
Roland Marut, Adjoint au Maire de Grand-Quevilly, conseiller communautaire de la CREA
Marc Massion, Maire de Grand-Quevilly, Vice-Président de la CREA
Nathalie Thierry, Maire de Clères, Présidente du Pays Entre Seine et Bray
Nelly Tocqueville, Sénatrice-Maire de Saint-Pierre-de-Manneville, Vice-Présidente de la CREA
Christian Wuilque, Vice-Président de la CASE

Clémence Ameil Itbirène, la CREA
Philippe Antoine, SGAR
Pascal Bénard, SAFER Haute-Normandie
Frédéric Besnier, CCAS de Rouen
Julien Cammas, AURBSE
Geneviève Larmaraud, AURBSE
Nadia Maffei, CCI de Rouen
Edouard Morcamp, Ville de Rouen
Laurent Moreno, AURBSE
Caroline Oria, la CREA
Valérie Palacio, AURBSE
Hélène Xuan, Déléguée générale de la chaire Transitions démographiques,
Transitions économiques

Tout d'abord, je souhaite excuser Françoise Guillotin, Présidente de l'agence d'urbanisme qui m'a demandé, hier, de la remplacer. Elle est confrontée à un problème professionnel pour lequel elle n'avait absolument pas la possibilité de s'absenter. C'est bien volontiers que je la remplace et je vais essayer de faire aussi bien qu'elle.

Je suis ravie de vous accueillir ce matin à l'agence d'urbanisme pour nos douzièmes Rencontre(s) et je souhaite en particulier la bienvenue aux nouveaux élus représentant les collectivités membres de l'agence.

Notre réunion de ce matin porte sur une vraie question de société : le vieillissement de la population, qui nous interroge sur l'organisation et l'articulation de politiques publiques afin de répondre aux conséquences de ce phénomène démographique sur les modes de vie de nos concitoyens et l'aménagement du territoire. Car, de façon très directe, nous sommes interpellés pour agir, en dynamisant les services de proximité, en facilitant l'accessibilité, en finançant des logements, en améliorant la qualité de vie, tout ceci évidemment dans une démarche de solidarité.

L'agence d'urbanisme a été sollicitée afin de nous éclairer sur cette question du vieillissement, dans toutes ses dimensions :

- la dimension démographique tout d'abord, en regardant toutes les classes d'âges sous l'angle des équilibres intergénérationnels et de l'attractivité du territoire.
- les effets sur les besoins en logements, au travers d'une étude inscrite à notre programme partenarial de travail et réalisée dans le cadre du PLH de la Métropole Rouen Normandie.
- la dimension économique, sous l'angle des apports possibles à une dynamique d'économie résidentielle ou de services à la personne.
- la dimension territoriale, qui intègre toutes les communes, qu'elles soient urbaines, périurbaines ou rurales.

Pour alimenter notre travail ce matin et enrichir nos débats, nous avons demandé à Madame Hélène XUAN de participer à nos Rencontre(s) et je la remercie de sa présence. Hélène XUAN est économiste, et dirige la Chaire « transitions démographiques, transitions économiques » créée en 2008. Elle a également été membre de la mission interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population à l'origine d'un rapport remis au gouvernement en janvier 2013.

Je vais maintenant passer la parole à Laurent Moreno, directeur de l'agence d'urbanisme pour quelques mots d'introduction.

Laurent Moreno

Je vous remercie.

Parler du vieillissement de la population nous conduit d'emblée à une approche démographique, c'est-à-dire quantitative. Mais en réalité, ce phénomène recouvre une multitude de domaines et, bien que très clair dans la langue française, le mot « vieillissement » peut opportunément être remplacé par « allongement de la durée de la vie » ou encore « longévité ».

En réalité, je crois qu'il faut - et c'est un peu l'objet de notre travail de ce matin - dédramatiser la question du vieillissement. C'est, certes, un phénomène de grande ampleur que nos sociétés occidentales n'ont jamais connu à cette échelle et qui devient peu à peu un défi mondial. Mais en contrepartie, il est assez facile d'en évaluer globalement l'évolution sur une pyramide des âges. Une population qui a aujourd'hui 50 ans, si elle ne bouge pas, aura 70 ans dans 20 ans et 80 ans dans 30 ans : c'est de la mathématique très simple.

On est aujourd'hui tout à fait capable au niveau national, européen ou mondial de calculer des chiffres comme la part des plus de 65 ans, des plus de 80 ans en 2020, en 2030. Et ces chiffres qui circulent alimentent un certain sentiment d'impréparation de nos sociétés à accueillir des personnes âgées en plus grand nombre. C'est finalement ce sentiment d'impréparation qui est plus problématique que le vieillissement lui-même puisque, comme je le disais, il est quand même relativement facile à prévoir et à quantifier.

Il faut aussi souligner que nous ne sommes pas les seuls à connaître ce phénomène qui se vérifie à toutes les échelles : régionale, nationale et européenne.

En Europe, les plus de 65 ans représentent aujourd'hui 17 % de la population totale et ils seront plus de 25 % en 2030. Si leur part est aujourd'hui déjà de 23 % au Japon, elle n'est que de 13 % aux États-Unis et de 8 % en Chine. En réalité, si le vieillissement est un phénomène assez linéaire, les disparités sont pour le moment essentiellement géographiques.

L'Europe est un continent vieillissant mais, au sein même de l'Europe, on a des différences d'un pays à l'autre. Aujourd'hui, en France, la part des plus de 65 ans rapportée à la population âgée de 15 à 64 ans est de 26 %. Elle est de 19 % en Pologne et de 31 % en Allemagne comme en Italie.

En 2030, elle sera de 39 % en France, de 35 % en Pologne, de 47 % en Allemagne qui aura distancé l'Italie où elle sera de 41 %.

Cela signifie que si les tendances lourdes de natalité et de migrations sont inchangées dans les années à venir, il y aura en Allemagne un senior pour un actif à l'horizon 2030, c'est-à-dire demain si on prétend agir pour modifier ces tendances lourdes.

On voit, à la lumière de ces quelques chiffres, que la portée de ces phénomènes démographiques est importante et que leurs effets sur l'économie et sur la société vont bien au-delà du financement des retraites ou de la prise en charge de l'autonomie, même si ce sont des questions centrales de politique nationale ou de politiques locales.

C'est tout notre modèle économique et social qui est réinterrogé à l'aune du vieillissement de la population, et plus précisément les solidarités familiales, les mécanismes étatiques de redistribution de revenus, et avec eux les notions de patrimoine, de population active, de formes de consommation. Car avoir, demain, un quart de la population dans une classe d'âge particulière amène à se poser la question de savoir comment cette population va consommer et dans quelle mesure cela peut représenter un gisement pour le développement économique. Certaines de ces questions relèvent de mécanismes économiques sur lesquels les États peuvent intervenir par leurs politiques sociales, familiales et migratoires. Mais on voit bien aussi que d'une région à l'autre, des phénomènes migratoires peuvent venir orienter, corriger ou bouleverser la pyramide des âges. C'est donc aussi à l'échelle de notre bassin de vie qu'il est possible d'agir par des politiques publiques portant sur les migrations résidentielles, sur les revenus des ménages, sur les créations d'emplois qui pourraient se développer, liés à l'économie présentielle ou résidentielle.

Nous allons commencer par une présentation par Valérie Palacio, qui est chef de projets Population et Société, et Julien Cammas, qui est chargé d'études et par ailleurs documentaliste, ce qui est aussi une fonction importante à l'agence. Ensuite, nous entendrons « sans transition » Mme Xuan, qui a bien voulu nous faire le plaisir d'être parmi nous ce matin.

Longévité Génération Société

Quelques données clés sur les évolutions socio-démographiques

Valérie Palacio

Vous l'aurez compris, le sujet est vaste et notre présentation n'a aucunement la prétention d'en faire le tour. Elle a surtout pour objet de vous donner un aperçu des multiples enjeux liés aux évolutions démographiques, dans le bassin de vie de Rouen, au moyen de quelques données statistiques.

Nous allons essayer de faire le point des données connues sur ce phénomène et aussi de ce que l'on connaît moins, ce qui pour nous est intéressant, car de nature à orienter nos études à venir, à permettre à notre intervenante d'apporter des compléments, de les mettre en perspective et aussi d'ouvrir très largement le débat avec vous.

Nous avons déjà mené deux études en rapport avec ce sujet¹ dans lesquelles nous puiserons certains des éléments de la présentation. Notre programme de travail pour 2014 et les années à venir continuera de s'intéresser à ce sujet.

Comme l'a dit Laurent Moreno, on entend énormément de termes divers. Je vais me contenter d'en définir un : le vieillissement. C'est le terme que l'on utilisera dans la suite de l'exposé. Donc, il y a deux concepts de vieillissement : le vieillissement de l'individu qui est le vieillissement biologique et le vieillissement démographique qui est le vieillissement d'une population. C'est celui-là qui va davantage nous intéresser.

Le vieillissement démographique, c'est le fait de comprendre une part croissante de personnes âgées dans

une population. On peut noter qu'à l'inverse du vieillissement biologique qui est irréversible, une population peut rajeunir.

L'évolution du vieillissement de la population dépend de l'espérance de vie, de la fécondité et dans une moindre mesure, des phénomènes migratoires, l'âge des nouveaux arrivants ayant toute son importance.

Quand on parle de mesurer un vieillissement, il faut se fixer un âge à partir duquel on considère qu'une personne devient âgée. C'est ce que l'on a le plus de mal à appréhender, parce qu'il n'y a pas de critères intangibles. L'usage – et nous l'utiliserons – est de retenir l'âge de cessation de l'activité professionnelle. Actuellement, on est plutôt à 60/65 ans, âge qui est sans doute appelé à évoluer encore. Cela reste donc un concept assez flou.

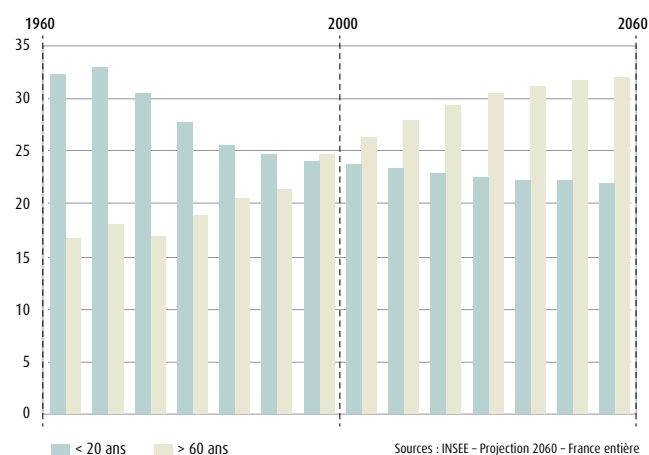
L'âge de la vieillesse augmente aussi avec l'espérance de vie. Aujourd'hui, une personne que l'on dira vieille n'a rien à voir avec une personne que l'on qualifiait de vieille dans les années 1950. Néanmoins, ce que l'on peut constater, c'est que si l'âge de la vieillesse biologique est repoussé, le regard de la société porté sur la vieillesse, lui, est long à évoluer. On a un peu de mal à se faire à l'idée que les « vieux » d'aujourd'hui sont très différents des « vieux » d'autrefois et encore très différents des « vieux » de demain.

Comme cela a été souligné, la population française comme la population mondiale vieillissent. L'âge moyen de la population française aujourd'hui, est de 41 ans. Il était de 35 ans dans les années 1960, ce qui traduit une évolution sensible. La part des plus de 60

1 Une étude en partenariat avec l'Insee sur les perspectives démographiques du bassin de vie de Rouen et une étude pour la CREA sur les conditions de logements des seniors.

ans est équivalente à la part des moins de 20 ans. Le vieillissement résulte de deux principaux facteurs, qui sont l'allongement de la durée de la vie et la baisse de la fécondité survenue à la fin des années 1960. On a ainsi un effet de ciseaux entre les générations représenté sur ce graphique : la part des moins de 20 ans (en vert) diminue progressivement pour atteindre 22 % de la population en 2060, sur cette estimation qui est une projection « omphale » qui date de 2012. On atteindrait environ 32 % de plus de 60 ans en 2060. Il s'agit bien sûr d'une projection et pas d'une prévision.

France entière
Répartition par âges 1960/2060 (<20 ans/>60 ans)



Néanmoins, il y a un phénomène que l'on connaît très bien aujourd'hui et qui accélère la perception du vieillissement de la population, c'est le phénomène du baby-boom, qui a duré jusqu'à la fin des années 60. Cette cohorte nombreuse accentue aujourd'hui le phénomène de vieillissement. Mais à partir de 2030-2035, cette accélération de l'accroissement des personnes âgées dans la population devrait s'atténuer et on devrait retrouver ce qui fait le phénomène de fond du vieillissement démographique : l'allongement de la durée de la vie et la baisse de la fécondité. On va donc avoir le passage de cette cohorte nombreuse qui va gonfler la pyramide des âges dans le haut, et au lieu d'une forme de pyramide, on aura une forme dite « meule de foin ». Mais les effets dont nous devons nous préoccuper sont les effets pour les 20 ans à venir, puisque ce phénomène sera vraiment très présent.

Après ces définitions préliminaires, nous allons aborder les évolutions démographiques de notre bassin de vie, pour essayer de mieux cerner comment va se traduire ce phénomène localement et avec quelle ampleur. Nous nous essayerons aussi à un portrait rapide des seniors actuels, pour nous permettre de poser certains enjeux.

Julien Cammas

Je vais vous présenter un état des lieux du territoire, avec des mises en perspective aux échelles temporelles 2025 et 2040, à partir d'un travail que nous a fourni l'Insee en 2012, sur les projections démographiques du bassin de vie de Rouen.

Le bassin de vie de Rouen regroupe les quatre SCOT adhérents de notre agence. Il est au cœur d'une aire métropolitaine où sont agrégées les deux aires urbaines de Rouen et Louviers qui représentent un territoire de 700 000 habitants.

La majorité de la population est concentrée dans les plus grosses communes du cœur de l'agglomération. À titre indicatif, une quinzaine de communes concentre la moitié des 700 000 habitants et, bien évidemment, la population senior suit cette répartition.

Notre aire urbaine n'a pas échappé au phénomène connu de périurbanisation. Si le cœur d'agglomération a gagné de la population depuis 1968 de façon assez modérée par rapport à d'autres métropoles françaises, les territoires périurbains ont eu une croissance de population plus rapide. Par exemple, le pays du Roumois et le pays entre Seine et Bray ont quasiment doublé leur population depuis 1968.

Dans l'aire urbaine vivent à peu près 110 000 seniors de plus de 65 ans et 16 % de ces seniors ont plus de 85 ans. Les communes dont la part des seniors est la plus importante sont des communes d'urbanisation assez ancienne : Bonsecours, Mesnil-Esnard, Bois-Guillaume, Grand-Quevilly, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen qui ont presque 30 % de seniors dans leur population, sachant que ce pourcentage est de 16 % dans la CREA, très proche de la moyenne nationale de 17 %².

Ce qu'il est intéressant de noter aussi, c'est qu'on a des territoires qui restent encore jeunes, comme la CASE avec environ 13 % de seniors dans la population.

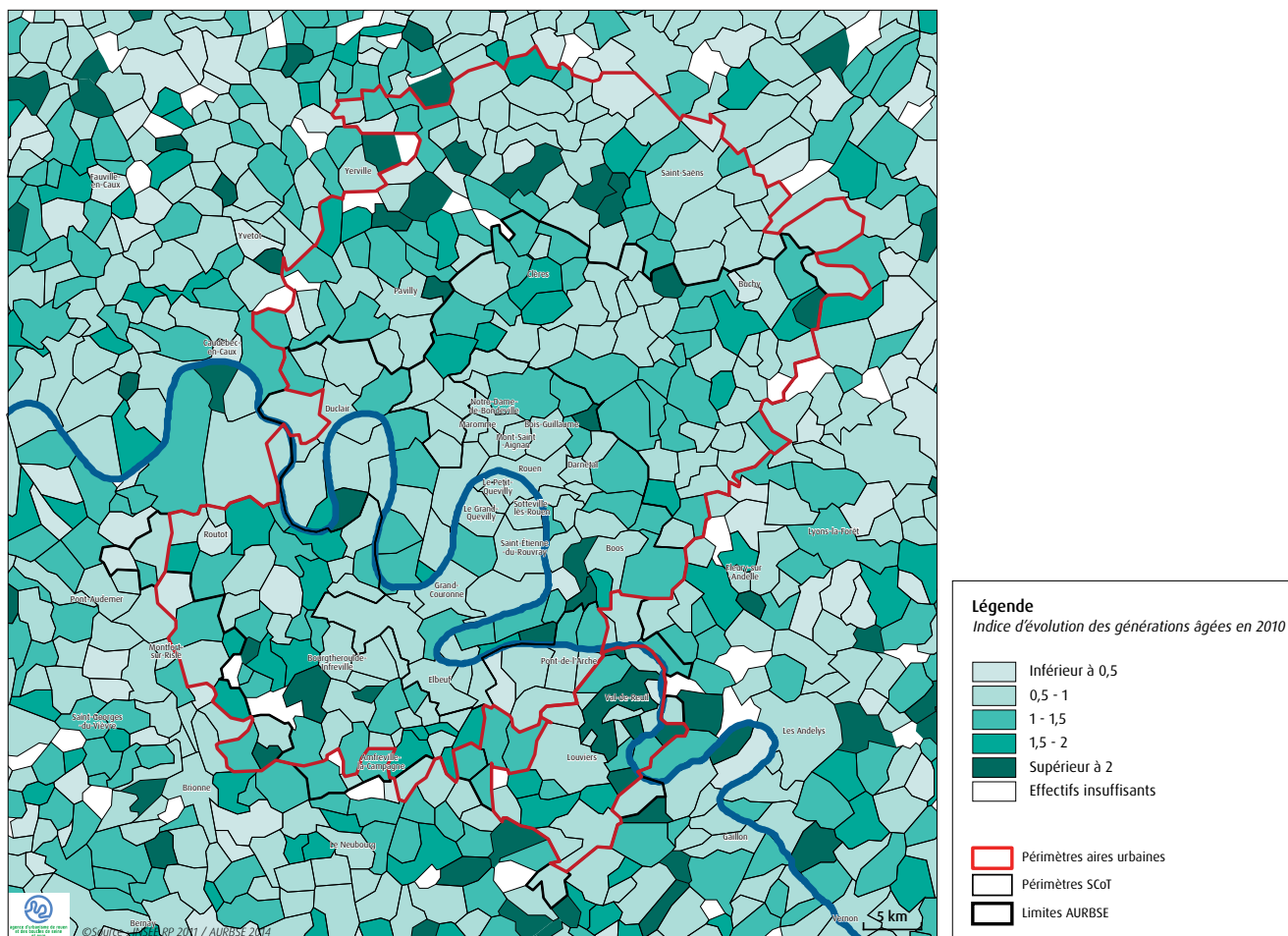
D'ailleurs, l'indice de jeunesse de l'aire urbaine de Rouen, c'est-à-dire le rapport des moins de 20 ans aux plus de 60 ans, est un peu au-dessus de l'indice à l'échelle nationale, ce qui place notre aire urbaine au 16^e rang des 30 grandes aires urbaines françaises.

Un autre indicateur est l'indice d'évolution des générations âgées. C'est la part des 55-65 ans, qu'on peut appeler les futurs seniors, rapportée à l'ensemble de la population senior. Cela montre les communes qui vont vieillir dans les 10 prochaines années. Cela ne tient pas compte, évidemment des comportements migratoires, mais du fait de la relative stabilité des habitants à l'échelle de l'aire urbaine, on peut considérer que c'est à peu près fiable.

La carte permet de constater un vieillissement à venir de la première couronne autour du cœur de l'agglomération et une certaine homogénéité des profils de communes concernées. Il faut y voir l'effet des générations du baby-boom ve-

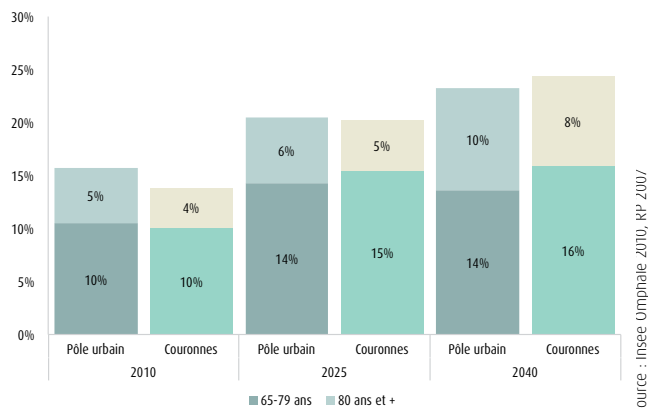
² Pour plus d'informations voir aussi l'atlas socio-économique du bassin de vie de Rouen. AURBSE, octobre 2014.

Indice d'évolution des générations âgées en 2011



nues s'installer dans ces communes dans les années 1970-1980 en accédant à la propriété, et qui s'y sont ancrées. À l'échelle de la grande aire urbaine, 15 % de la population du pôle urbain a plus de 65 ans, 5 % plus de 80 ans. Cette part passerait à 20 % en 2025, puis 24 % en 2040. Le phénomène est un peu plus rapide dans la couronne entre 2010 et 2025, dans les 10 prochaines années.

Aire métropolitaine rouennaise : évolution de la part des 65 ans et plus dans la population en 2010, 2025 et 2040 par cœur urbain/couronne



En 2040, la part des plus de 80 ans augmente fortement. Ce sont les mêmes personnes qui passent le cap des 80 ans et leur nombre double par rapport à 2010. De 34 000 personnes de plus de 80 ans à l'échelle de l'aire urbaine, on passerait à 71 000 en 2040. Le vieillissement se fait ainsi en deux phases : une phase de passage dans l'inactivité (des jeunes seniors) et en 2040, une phase où la question de la dépendance va peut-être être plus prégnante du fait de la longévité.

Après ces projections revenons à aujourd'hui et aux caractéristiques des ménages.

Dans l'aire urbaine agglomérée (en distinguant les pôles urbains des couronnes), trois ménages sur quatre dans les pôles urbains et un ménage sur quatre dans les couronnes ont plus de 65 ans.

Plus de la moitié des ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans, sont composés d'une personne et, au-delà de 75 ans, il s'agit majoritairement de femmes.

La part de personnes qui vivent seules est plus importante dans le pôle urbain que dans les couronnes. Cela s'explique d'une part par une offre de petits logements plutôt concentrée dans les pôles urbains et d'autre part,

à l'inverse, par une offre moins diversifiée de logements dans les couronnes qui ne permet pas à une personne seule et vieillissante de se maintenir à domicile.

La part de propriétaires n'est pas la même selon les deux types de territoires. Dans le pôle urbain, on a 61 % de propriétaires, alors que ce taux est de 84 % dans les couronnes où les seniors vivent très majoritairement, pour 93 % d'entre eux, dans une maison.

64 000 « ménages seniors » dans les aires urbaines de Rouen et de Louviers

		Pôles urbains	Couronnes
	Répartition des ménages de 65 et +	3 ménages sur 4	1 ménage sur 4
	Ménages d'une personne	54%	42 %
	Propriétaires	61%	84%
	En maison	52%	93%
	En RPA	3%	
	En EHPAD	5%	

Source : Fichier logement détail 2009, AURBSE 2014

On a d'ailleurs pu voir dans l'étude réalisée sur le territoire de la CREA - et que l'on pourrait facilement élargir à l'aire urbaine de Rouen - que les seniors ont tendance à être plus souvent propriétaires que l'ensemble de la population, à habiter plus souvent dans une maison et à habiter de ce fait de plus grands logements, ce qui est moins compatible avec une perte progressive d'autonomie.

Toujours à l'échelle de la CREA, un ménage senior sur quatre est locataire du parc HLM. On notera également que la part des 55-64 ans est importante dans le parc HLM et qu'il y a donc, compte tenu des comportements migratoires, toutes chances que ces personnes vieillissent dans leur logement et viennent ainsi à échéance de 10 ans se surajouter aux seniors déjà présents.

Un dernier point à retenir est que les seniors résident majoritairement dans un logement autonome. Nous avons estimé à environ 3 % la part de ménages de plus de 65 ans résidant en RPA et à environ 5 % la part de ménages seniors résidant en EHPAD. Évidemment, cette part augmente avec l'âge : après 80 ans, on est à 15 % en EHPAD et après 90 ans, à 40-50 %.

Enfin, je vous livre quelques données sur les revenus des ménages seniors. Globalement aujourd'hui le revenu médian des seniors est à peu près équivalent à celui de l'ensemble de la population, mais les ruptures dans les carrières professionnelles que l'on connaît actuellement, le chômage des plus de 50 ans, laissent présager à l'avenir une dégradation.

On ne doit pas perdre non plus de vue que, sur notre aire urbaine, 10 000 ménages seniors vivent en dessous du seuil de pauvreté (960 euros par mois).

Valérie Palacio

Au-delà des aspects démographiques que l'on connaît assez bien, il y a beaucoup de choses que l'on ne connaît pas. On a ainsi des questions à se poser en matière d'impact du vieillissement sur un territoire, dans ses dimensions politiques, sociales, organisationnelles... et en matière de coûts ou au contraire, de création de richesses pour la collectivité.

Ces évolutions questionnent d'abord nos dynamiques démographiques. On sait que notre bassin de vie n'a pas une dynamique démographique très soutenue. Il se situe dans le groupe des premières aires urbaines en population, mais il est plutôt dans le peloton de queue en matière de croissance. Et ce qui grève notre croissance démographique, c'est un solde migratoire négatif. Les aires urbaines qui connaissent la croissance la plus forte sont celles qui cumulent à la fois un solde naturel important et un solde migratoire positif. Rouen, qui se trouve en avant-dernière position, bien que l'aire urbaine ait un solde naturel meilleur que celui de Bordeaux ou aussi important que ceux de Marseille ou Montpellier, voit sa croissance grevée par un solde migratoire négatif.

C'est une dimension essentielle, puisqu'elle traduit l'attractivité du bassin de vie. Si l'on regarde de plus près notre profil migratoire par âge, en nous comparant avec d'autres aires urbaines de l'Ouest, on voit sans surprise que, dans toutes les agglomérations, les populations les plus mobiles sont les populations jeunes entre 15 et 25 ans. Cela correspond aux étudiants qui viennent dans le pôle d'enseignement de chaque aire urbaine et qui sont plus ou moins nombreux selon l'attractivité des territoires. Par rapport aux trois autres aires urbaines, Rouen se situe au niveau le plus bas : autour de 10 % de solde migratoire. Mais ce qui est plus problématique, c'est que notre territoire est également dans l'incapacité d'attirer des jeunes actifs après 30 ans, actifs qui seront essentiels dans le cadre de ce phénomène de vieillissement pour maintenir les équilibres générationnels. La question de l'attractivité et celle de notre capacité, par cette attractivité, à maintenir les équilibres, notamment en termes d'actifs, est donc fondamentale.

Sur la question des relations intergénérationnelles, quelle aptitude auront les générations jeunes et moins jeunes à s'adapter à ces équilibres nouveaux qui se dessinent ? Une concurrence se fait jour, par exemple, sur les bancs des universités entre les étudiants jeunes et les « vieux étudiants », qui amène certaines universités à réglementer l'accès des seniors à certains cursus ou à certains cours. Mais en termes de concurrence entre générations, on peut aussi penser au marché de l'emploi, au marché immobilier... Néanmoins, les relations intergénérationnelles ne se résument pas à la concur-

rence : il y a aussi l'entraide intergénérationnelle qui est importante, que ce soit en termes d'entraide professionnelle ou d'entraide familiale. On sait que la prise en charge des personnes plus âgées, plus ou moins dépendantes, repose énormément sur l'entraide familiale, et notamment sur les femmes qui prennent une bonne part de ces missions en charge.

D'ailleurs, nous pouvons nous interroger sur le devenir de cette entraide, du fait notamment de cette forte proportion de femmes parmi les aidants, du fait des évolutions sociales, des évolutions des aspirations des femmes, de leur plus grande insertion dans le monde du travail, qui font que beaucoup, à l'avenir, ne seront plus à même d'assurer cette fonction d'aide auprès des personnes plus âgées, soit parce qu'elles ne le désireront pas, soit par manque de temps.

Le vieillissement, par conséquent, interroge notre capacité à prendre en charge les personnes en perte d'autonomie, voire dépendantes. On peut extrapoler certaines données d'enquêtes en termes de dépendance : on serait sur une augmentation d'environ 30 % du nombre de personnes dépendantes d'ici à 2025 et de 70 % à 2040. On aurait, en face d'une augmentation du nombre de

personnes dépendantes, une baisse de la part que prennent les aidants non professionnels. Cela nous oblige aussi à nous questionner sur cette prise en charge, sur la professionnalisation de l'aide apportée aux plus âgés et surtout sur son financement.

Le vieillissement interroge aussi nos modes de vie. On va avoir pour la première fois l'arrivée à l'âge de la retraite, donc l'âge d'une certaine disponibilité, d'une génération mobile, en bonne santé, qui disposera de temps à consacrer encore davantage qu'aujourd'hui à la participation citoyenne ou associative. Cela peut avoir des incidences sur la vie sociale, que l'on mesure encore difficilement, ou sur les modes de consommation, puisque ces seniors, on l'a dit, disposent encore de moyens financiers corrects.

Cela peut avoir également une incidence sur nos modes d'habiter. Des expériences sont lancées en termes de nouvelles façons d'habiter, de cohabiter, de « co-louer ». Après les colocations de jeunes, on voit se développer des colocations de seniors, on a aussi des cohabitations intergénérationnelles marchandes ou par échanges de services. Il existe un foisonnement d'expériences sur lesquelles on n'a malheureu-

Conflit intergénérationnel dans les universités

En Allemagne, les seniors s'inscrivent de plus en plus nombreux à l'Université. Les jeunes y voient une forme de concurrence déloyale et commencent à protester.

Avec une croissance de 13,6 % en 2010, le nombre de seniors qui fréquentent les universités allemandes a atteint un record historique. Ils seraient ainsi près de 42 000 outre-Rhin à avoir repris le chemin de la fac. Le phénomène n'est pas que germanique : en France, les plus de 55 ans inscrits dans les universités représenteraient quelque 1 % de la population estudiantine, soit 23 000 personnes.

Il n'existe pas de statistiques fines pour quantifier ce phénomène mais, selon une étude réalisée par l'Université de Provence en 2007, la proportion de seniors inscrits dans l'établissement aurait progressé de près d'un tiers en l'espace de cinq ans. Et loin de se contenter du seul statut d'auditeurs libres, un tiers d'entre eux fréquenteraient les 3^{es} cycles.

Cette tendance en France comme en Allemagne s'explique par de nombreux facteurs : reprendre des cours est souvent considéré comme un moyen d'entretenir ses neurones, de rester en relation avec le monde des actifs, voire comme une occupation évitant de s'ennuyer à la maison. Mais l'ampleur du phénomène pose de sérieuses questions : des tensions commencent à apparaître avec les étudiants plus jeunes dans un contexte où le nombre de places est limité.

Un nombre de places réglementé

Les universités allemandes cherchent donc la réplique. À la LMU (Université Ludwig Maximilian) de Munich, les travaux dirigés et les séminaires sont

fermés aux seniors. À Bonn, leur participation à des cours est conditionnée à l'avis des enseignants. En Rhénanie du Nord-Westphalie, une nouvelle loi impose aux seniors de remplir un dossier de candidature complet pour décrocher une place, sous réserve toutefois que toutes ne soient pas déjà prises par des étudiants réguliers.

De nombreuses universités s'apprêtent à lancer des cours spécifiques réservés aux seniors. De Münster à LMU, des

plans sont déjà dans les cartons, tandis que Bonn envisage de créer une « université citoyenne ».

En France aussi le nombre de places accordées aux seniors a été réglementé. Les auditeurs libres doivent par exemple remplir un dossier d'inscription complet, et la réponse positive à leur candidature n'est donnée que s'il reste des places disponibles. Dans de nombreuses universités, comme par exemple à Paris I Panthéon-Sorbonne, ils ne peuvent par-

ticiper qu'aux cours magistraux donnés aux étudiants inscrits en licence ou dans la première année de master. En outre, il existe des structures universitaires dédiées aux seniors, à l'image des 45 « universités du temps libre » présentes dans toute la France, dont la première a été créée à Toulouse en 1973. La discrimination serait-elle un antidote aux conflits des générations ? ●

LAURENCE ESTIVAL

(MYEUROP.INFO AVEC « DER SPEIGEL ONLINE »)

DIPTYQUE SANS TITRE 2, VIEIL ESPACE (2011)



sement pas encore suffisamment de recul pour savoir si elles sont amenées à se développer, se reproduire, certaines étant très liées aux caractéristiques d'un territoire, aux besoins spécifiques d'un marché du logement, par exemple au fait qu'on a beaucoup d'étudiants. Ces expériences ne sont donc pas forcément reproductibles, mais elles montrent une capacité à innover en la matière.

On a aussi bien sûr des questions à se poser sur notre capacité à adapter l'habitat existant, puisque le vieillissement à domicile est le mode plébiscité par les personnes âgées. On peut s'interroger sur notre capacité à les aider à adapter leur habitat à la perte progressive de l'autonomie : c'est un enjeu très fort.

Au-delà du logement, il y a également la question de l'adaptation des espaces urbanisés au vieillissement. Cet enjeu se pose en termes d'aménagement et d'organisation des territoires. C'est le défi de la proximité : la personne vieillissante voit progressivement son périmètre de vie se restreindre et la proximité des équipements, des commerces, des services de soins, et l'accès aux transports et la qualité de l'espace qui l'entoure, vont donc devenir essentiels.

C'est l'idée d'adapter la ville au vieillissement, l'idée de ville apaisée, aussi, comme le prône l'OMS à travers la charte « Villes, amies des aînés », qui passe par un certain nombre d'aménagements, qui ne sont pas forcément des aménagements lourds, mais qui sont surtout une autre façon de concevoir et d'aménager l'espace pour favoriser l'inclusion de la personne âgée dans son environnement. Une des priorités sera d'éviter l'isolement des personnes, puisque l'on sait qu'il s'accroît avec l'âge, et de favoriser leur maintien dans la société, le maintien du lien social.

Néanmoins, tous les territoires ne sont pas égaux devant cet impératif de proximité. Le vieillissement va se produire de façon un peu plus accentuée, en tout cas plus rapide, dans les communes périurbaines. Or, dans le périurbain, certaines communes sont moins équipées en termes de services de toutes natures. On peut donc s'interroger sur la façon d'organiser nos territoires.

Certains bourgs sont d'ores et déjà bien dotés, que ce soit en commerces ou en services de soins, voire en EHPAD et en habitat dédié aux personnes âgées, mais ce n'est pas le cas de toutes les communes. Comment gérer ce manque de services ? Peut-on imaginer que toutes les personnes viennent habiter dans les pôles les mieux structurés ou viennent habiter en ville ? Il est vrai qu'on connaît déjà un certain retour à la ville qui n'est pas massif, mais qui existe et qui est parfois anticipé au moment du départ à la retraite ou qui est parfois contraint au moment où il n'y a plus de solutions adaptées en milieu rural. C'est pour cela que ces flux de retour vers la ville sont souvent polarisés par les communes ayant des EHPAD ou des RPA.

Mieux se préparer, c'est donc aussi mieux organiser nos territoires et penser dès à présent à mieux travailler ensemble, puisque les flux de populations entre territoires seront étroitement liés à la façon dont chaque territoire va répondre à cette question. On peut dès aujourd'hui constater des évolutions dans ces flux migratoires, très liées au fait que certains territoires n'offrent plus ou n'offrent pas suffisamment de réponses à la mesure des attentes des seniors dont le poids social sera de plus en plus fort.

Je vais m'arrêter là, sachant qu'il y aurait encore énormément de choses à ajouter, notamment sur les effets socio-économiques du vieillissement, sujet sur lequel notre invitée est plus compétente.

Je propose qu'Hélène Xuan réagisse sur nos propos ou les complète.

Nelly Tocqueville

Merci à tous les deux pour cette présentation particulièrement riche.

Je vais donner la parole à Madame Xuan et à la suite de son intervention, nous ouvrirons le débat.

Hélène Xuan : Déléguée générale de la chaire Transitions démographiques, Transitions économiques



Merci.

Je ne vais pas revenir sur les faits démographiques qui, je pense, sont connus. Par contre, je souhaite vous apporter un éclairage sur un certain nombre de questions. Il est d'abord important de noter qu'il s'agit d'une véritable transition démographique. Quand on dit qu'il y a un choc du baby-boom, on a longtemps considéré que c'était un choc démographique, une bosse démographique et qu'ensuite elle allait passer. En fait, ce n'est pas le cas : la bosse démographique ne passe pas. Comme vous le disiez, dans la pyramide des âges qu'on nous a enseignée, il y avait les jeunes générations assez nombreuses et ensuite des générations un peu plus âgées, où cela s'affinait. Or, on est vraiment en train de passer à un « obélisque » des âges : c'est une sorte de colonne qui monte et s'écroule vers la fin.

La transition démographique n'est donc pas seulement un changement de donne. Il y a une bosse de population âgée qui passe et qui ensuite, va disparaître, tout simplement parce que les générations vont se succéder. La bosse, c'est effectivement la génération du baby-boom, et on est dans une conjonction d'événements assez particulière au niveau démographique : les gains contre la mortalité se concentrent aujourd'hui aux âges élevés. Ils se sont concentrés sur la petite enfance, la période d'adolescence, l'âge adulte et aujourd'hui, ils se font au-delà de 50 ans. C'est pour cela qu'il y a un débat sur : « le vieillissement augmente-t-il les dépenses de santé ? »

Il y a effectivement un phénomène massif avec des générations plus nombreuses qui donc consomment plus. Mais il y a aussi des habitudes qu'on dit générationnelles. La génération baby-boom correspond à une période de croissance économique assez favorable, avec le développement du logement, la démocratisation du confort... et elle a impulsé de nouveaux modes de consommation. Si on suit cette génération au fil du temps, grâce aux études qu'on a menées de 1979 à 2010, on constate qu'elle a tendance à surconsommer y compris des biens de santé. Je pense qu'arrivée à l'âge de la retraite, elle va garder ses habitudes de consommation. Selon les projections que l'on peut faire, si l'on maintient les habitudes de consommation de 2005 et que l'on se projette à horizon 2030, on a effectivement une bosse de consommation qui va ensuite s'éteindre.

D'une vision négative à une vision positive du vieillissement

La donne est donc en train de changer et, du coup, la vision du vieillissement est plus positive. Il est vrai que le vieillissement a longtemps été abordé de façon très négative avec le financement du système de retraite, le financement de la dépendance, mais il faut vraiment voir qu'aujourd'hui, on est dans une période assez particulière : la génération qui part à la retraite, part en bonne santé,

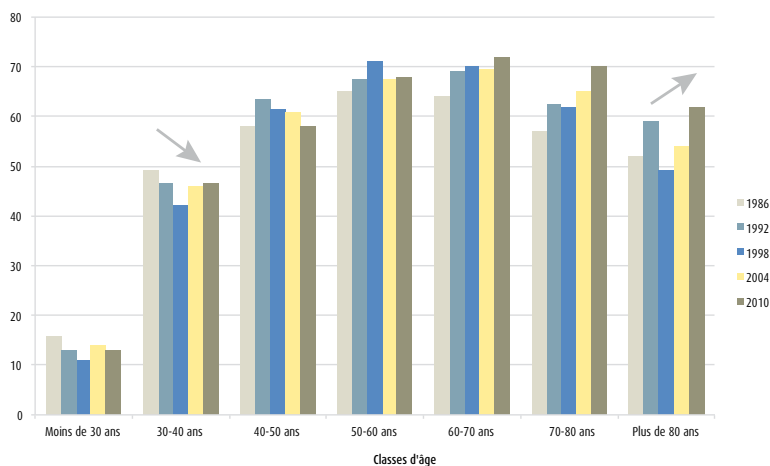
avec un système de protection sociale qui lui assure une parité de niveau de vie entre actifs et retraités, avec aussi une conjonction historique un peu particulière qui lui permet de partir avec un patrimoine. On a vu les chiffres de Rouen : 84 % de propriétaires en couronne et 61 % dans les pôles urbains et en moyenne en France, on a 70 % de propriétaires. Cela ne veut pas dire qu'ils sont assis sur un patrimoine

immobilier phénoménal, mais néanmoins il y a aujourd'hui une sorte de sur-accumulation. C'est là tout le débat macro-économique porté par Thomas Piketty qui dit que la France n'a jamais été aussi riche. Mais il ne faut pas se tromper de débat : ce patrimoine immobilier, aujourd'hui, de manière générale, ne finance pas directement, l'économie. Néanmoins, si 70 % des plus de 60 ans sont propriétaires d'un logement, il y a des marges de manœuvre pour financer la période de dépendance ou financer une période de vieillesse plus longue.

Et puisque c'est une transition qui va être pérenne, on bascule véritablement dans une société de la longévité. Cela prêtait à sourire il y a encore cinq ans, car effectivement il y a quand même des problèmes de santé, un problème de dépendance, mais néanmoins c'est une génération qui vit aujourd'hui en meilleure santé et qui va continuer probablement à vivre en meilleure santé. Il y a donc tout le champ de la prévention qui s'ouvre, avec des actions très diverses, dont on ne mesure pas les effets aujourd'hui, parce que ce n'est pas une grande tradition française que de faire de l'évaluation. Sur ce champ particulier de la prévention, il y a pléthore d'études sur de multiples aspects : par exemple, le fait de continuer à travailler plus longtemps permet-il de se maintenir en bonne santé ? Très certainement pour la plupart des personnes, sauf sur des cas très spécifiques ou des métiers très pénibles. Le débat est ouvert sur ce thème complètement nouveau.

Autre exemple, les services à la personne. Il y a dix ans on avait une vision assez triste et très coûteuse de ces services, puisqu'effectivement, la visite d'une infirmière à domicile est extrêmement coûteuse. Mais aujourd'hui, il y a tout un champ qui s'ouvre, lié notamment aux nouvelles

Taux de propriétaires du logement par âge



Source : Masson et Arrondel, Insee Enquêtes actifs financiers 1986-1992 et patrimoine 1998, 2004 et 2010

technologies et des expérimentations sont menées sur la manière dont on peut se coordonner, gagner un peu de temps. Il y a évidemment toujours la présence d'une infirmière, mais c'est sur le temps de coordination et les frais de structure que l'on gagne.

Il y a aussi toute la domotique au sein de l'habitat qui permet par exemple de vérifier que les volets sont ouverts tous les jours, qu'il n'y a pas un problème particulier. Cela évite le déplacement systématique d'une personne.

Et puis il y a la télémédecine, mais là, ce sont vraiment d'autres sujets.

Toutes ces technologies-là sont prêtes aujourd'hui et sont expérimentées, ce qui donne, de fait, une perception beaucoup plus positive du vieillissement.

Ce qui est effrayant, c'est qu'on a l'impression que tout à coup, un territoire se transforme complètement pour développer une économie entièrement liée au vieillissement, c'est-à-dire à la perte progressive d'autonomie. Si on regarde ce qu'a réussi à faire Michèle Delaunay en montant la Silver Valley, il y a tout un champ d'entrepreneuriat, de création d'entreprises sur les technologies que les jeunes générations maîtrisent, qui peut se développer et qui ne nécessite pas beaucoup de capital puisque c'est de la mise en réseau, c'est un peu d'intelligence.

On a donc tout un champ positif qui s'ouvre et il faut bien comprendre qu'au niveau macro-économique en tous cas, on a un changement de donne radical, car pour la première fois dans l'histoire démographique française, c'est une génération entière qui part en bonne santé. Et a priori, on est sur des tendances longues. Cette génération part avec un patrimoine, avec une qualité de vie qui est aujourd'hui assurée. On a donc des marges pour développer une sorte d'économie locale qui soit porteuse d'une autre vision de la vie, qui impulse un nouveau développement de la vie. Ce qui n'était pas le cas il y a peu : on était plutôt dans une acceptation un peu triste de constructions de maisons de retraite qui étaient des mouiroirs, ou de prise en charge de la dépendance également très triste.

La prise en charge de la dépendance

Aujourd'hui, il faut bien percevoir les changements et aussi le nouvel équilibre sur lequel on s'installe, mais qui va beaucoup dépendre des actions au niveau local.

Au niveau macro-économique, si on regarde par exemple la prise en charge de la dépendance, on a 20 milliards qui sont apportés par les collectivités, 20 milliards restant à la charge des familles et 20 milliards – ce sont les chiffres estimés – d'entraide informelle de la part des familles. Donc effectivement, quand on parle de génération du baby-boom comme d'une « génération pivot », c'est le cas.

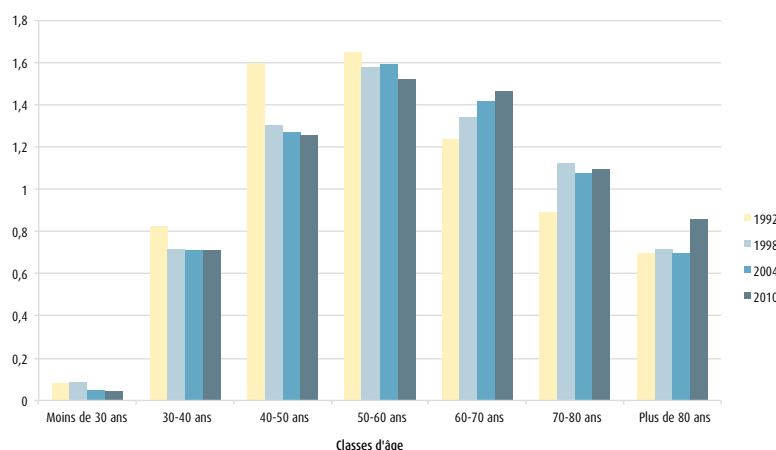
Quand je tiens ce discours-là, on me dit habituellement : « Mais on leur demande trop à la génération du baby-boom, puisqu'on leur demande de financer la période de dépendance, de

financer un peu la période de vieillesse. Ils s'occupent déjà de leurs parents, ils s'occupent aussi des petits enfants. » Mais cet équilibre, il est aussi permis – il ne faut pas l'oublier – parce qu'on a un système de protection sociale, notamment un système de retraite, qui leur assure aujourd'hui une parité de niveau de vie.

C'est donc un équilibre subtil entre la présence de l'État qui reste aujourd'hui forte et qui permet que la solidarité familiale ne pèse pas trop lourd et un marché privé qui est étroit et focalisé sur la prise en charge de la dépendance. Les récentes études que l'on a menées avec la fondation Médéric Alzheimer, notamment avec un économiste qui s'appelle Manuel Plisson, sur l'appétence des individus pour les produits d'assurance dépendance, montrent qu'elle reste relativement faible. Si c'est un souhait que ce marché se développe, viendrait-il soulager les familles ? Si on laisse juste le marché tel qu'il est aujourd'hui, il se développera de manière très marginale, parce que sur la population des plus de 60 ans, seulement 40 % des personnes s'intéressent vraiment à la souscription d'une assurance dépendance. Et sur ces 40 %, seuls 15 % vont vraiment le faire : c'est donc très peu. Il est vrai qu'aujourd'hui, la tarification sur les produits d'assurance dépendance est plus forfaitaire qu'en matière de services et on a énormément d'expérimentations qui bénéficient de fonds croisés, que ce soient des fonds européens ou des fonds privés, car les entreprises sont évidemment intéressées à établir une sorte d'écosystème des services à la dépendance. Comment peut-on organiser un système qui mêle à la fois les « assistants » qui sont plutôt dans le milieu social, des acteurs complètement privés qui sont plutôt mutualistes et l'individu qui souscrit une assurance ? Que peut-on offrir comme panel de services à un coût raisonnable ?

Derrière le terme d'assurance dépendance, il y a des services qui sont offerts et donc, il y a aussi potentiellement un développement économique local qui peut se faire. C'est un équilibre auquel il faut penser, qui concerne les territoires. C'est un sujet qu'on ne voit pas au niveau macro-économique. Ce qu'on voit, nous, au niveau macro, c'est que l'assurance santé, évidemment, va se développer, la consommation de

Patrimoine médian brut relatif* par âge



*Pour une classe d'âge donnée, le patrimoine médian relatif est le patrimoine médian de cette classe, rapporté au patrimoine médian de l'ensemble des ménages.

Source : Masson et Arondel, Insee Enquêtes actifs financiers 1986-1992 et patrimoine 1998, 2004 et 2010

services à la personne également ce qui se voit clairement sur les courbes : elle a explosé avec l'arrivée de la génération baby-boom à l'âge de 60 ans. Et donc, il y a des potentialités économiques qu'il faut regarder attentivement.

Le viager intermédié pour financer la vieillesse ?

Sur le sujet du patrimoine, on a poussé avec Mme Delaunay et la Caisse des Dépôts et Consignations au développement de ce qu'on appelle un viager « intermédié », qui peut être une solution, en tous cas pour les propriétaires. Le viager présente effectivement beaucoup de freins juridiques et fiscaux, mais potentiellement c'est un vrai produit pour générer un complément de revenus, pour s'assurer contre une période de vieillesse ou contre la dépendance.

Vous connaissez le viager standard qui est un marché de gré à gré un peu triste, puisque basé sur la perspective du décès de la personne qui détient le bien. Donc, partant du constat qu'on avait 70 % de propriétaires possédant un patrimoine immobilier, l'idée était de liquéfier en partie le patrimoine immobilier et donc de développer des viagers qu'on appelle « intermédiés » par une grande institution. Cela permet effectivement d'avoir un marché plus transparent, où les tarifs et les tables d'espérance de vie sont clairement affichés et sont les mêmes pour tout le monde. Potentiellement, c'est un produit qui peut être porteur, parce qu'effectivement les Français ont un patrimoine et ont intérêt à le liquéfier, en tous cas, en partie. Ils peuvent aussi en transmettre une partie, mais cela pose des problèmes fiscaux ou de droit de la propriété.

Aujourd'hui, le viager traditionnel est très peu développé. Mais si l'on arrivait à multiplier ce marché par 10 ou par 15, cela nous ferait un complément de revenus à hauteur de 0,3 % du PIB, ce qui n'est pas négligeable. On est donc sur des marges qui pourraient générer potentiellement un développement qui serait différent, qui pourraient financer en partie l'innovation liée aux services à la personne et en même temps générer du développement local. Par contre, on est sur des vrais sujets qu'il faut traiter en globalité. La Caisse des Dépôts et Consignations est en train d'expérimenter ce produit-là. Aujourd'hui, si vous faites un viager sur une maison qui vaut 100, vous récupérez 45 seulement en rente et en bouquet, parce qu'il y a une décote importante qui est liée aux frais notariés et aux tables d'espérance de vie qui vous sont appliquées.

À partir du moment où l'on arriverait à compresser les frais notariés et à ajuster les tables d'espérance de vie pour ne pas pénaliser les ménages de propriétaires modestes qui sont le vrai cœur de cible puisqu'ils ont besoin d'un complément de revenus, on arriverait à rendre ce produit-là un peu plus démocratique. Après, il y a des contreparties législatives sur lesquelles on pourrait jouer. Mais aujourd'hui, c'est potentiellement un vrai produit qui peut aider au maintien de financements de services liés à la période de vieillesse sur une population qui a aujourd'hui les moyens de le faire.

Le financement du système de retraite

Quand je dis cela, on a l'impression qu'on se focalise complètement sur la génération baby-boom, mais il faut aussi voir les équilibres à long terme du financement de la protection sociale, qui ne sont pas si évidents que cela. Sur le long terme, si on regarde les réformes passées du système de retraite, qui assurent aujourd'hui la parité de niveau de vie entre retraités et actifs, la réforme de 1993 organise de facto un décrochage pour les retraités à venir, c'est-à-dire la génération d'actifs d'aujourd'hui, à qui l'on ne promet rien et à qui l'on dit : le système est tel qu'il est aujourd'hui.

Effectivement il y a un semblant de pacte générationnel dans lequel on met ce qu'on veut, mais en tous cas, il y a un semblant de participation au système de protection sociale, auquel ils continuent à cotiser. On leur dit aujourd'hui : vous aurez un niveau de retraite avec un décrochage automatique de 15 à 20 %, parce que la réforme de 1993 organise ce décrochage. Plus il y aura de croissance, plus le décrochage sera important. Donc c'est à la génération d'actifs aujourd'hui, qui va déjà vivre un gap de niveau de vie à l'horizon 2030 à l'arrivée à l'âge de la retraite, à qui l'on demande d'essayer de financer la période de retraite et la dépendance. Il y a ainsi un double arbitrage sur des niveaux de cotisations qui sont déjà extrêmement élevés.

Est-ce que cela impacterait ou pas la compétitivité française d'augmenter légèrement le taux de cotisation ? C'est un vrai débat.

Est-ce que par contre, d'un point de vue d'équité intergénérationnelle, on peut demander à la jeune génération de continuer de participer à un système sur lequel ses droits sont déjà diminués ? C'est un autre débat qui est intergénérationnel et qui relève plus d'une vision politique et d'équité que l'on a entre les générations que d'autre chose. Mais les marges de manœuvre sont là. Au moment des arbitrages, il faut peut-être voir clairement où sont les équilibres économiques. Alors, c'est vrai qu'il y a des retraités pauvres, qu'il y a un sujet réel de pauvreté et de prise en charge de la dépendance pour des ménages qui sont en fin de vie et qui n'ont donc plus du tout les moyens d'avoir des compléments de revenus, hormis le patrimoine immobilier.

Mais la pauvreté ne se concentre pas aujourd'hui sur la population des retraités, elle est plutôt concentrée sur la population des jeunes. Le système de protection sociale, dans ce sens-là, a plutôt bien fonctionné, car il a assuré une surconsommation davantage de la population des seniors et une parité de niveau de vie. Les parcours hachés des seniors en fin de carrière, c'est aujourd'hui « un vrai faux débat », dans le sens où le taux d'emploi est relativement faible : il est de 39 %, mais avec un changement de donne lié au recul de l'âge de départ en retraite. Pendant très longtemps, la gestion des fins de carrière était plutôt une gestion de départ en douceur vers la retraite, avec des périodes de chômage, de préretraite : on dispensait ainsi les gens de rechercher un emploi. Aujourd'hui, on met le levier dans le sens inverse : on essaie d'organiser l'activité des seniors. Effectivement, on a

reculé l'âge de départ en retraite et on a réduit les dispositifs de sortie de l'activité à un seul dispositif, le chômage, tous les dispositifs de préretraite ayant complètement disparu.

On a par ailleurs développé tout un panel de possibilités avec du temps partiel, du cumul emploi-retraite. Il y a donc tout un champ qui s'ouvre et c'est pour cela qu'aujourd'hui, le taux d'emploi des seniors augmente légèrement, ainsi que le taux de chômage, car les deux sont liés.

La vraie question est de savoir si une fois sortis du chômage, ils peuvent réintégrer le marché du travail. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas au niveau des pays européens, sauf avec des incitations vraiment très fortes comme en Allemagne, où à un moment on leur dit : « Si vous ne trouvez pas un emploi, vous allez vivre des revenus de la solidarité ». Mais hormis cet exemple, l'incitation aujourd'hui, en tous cas en matière réglementaire, n'existe pas vraiment.

Mobilité, proximité aux services...

Au niveau des territoires, de manière plus pragmatique, il y a tous les enjeux de mobilité sur lesquels intervenir. Comment organise-t-on une ville pour s'assurer que chacun puisse encore se déplacer? Peut-être serait-il amusant d'organiser des parcours de mobilité pour les personnes qui sont encore mobiles et qui veulent juste se maintenir en bonne santé quand elles vont acheter le pain, quand elles vont chez le coiffeur... On ferait une cartographie de la ville et les personnes pourraient choisir tel parcours les jours où elles sont en grande forme ou tel parcours un peu plus routinier pour juste acheter le pain, dire bonjour à l'épicier et revenir.

Aujourd'hui, il y a tout un champ ouvert sur l'appétence des gens en matière de prévention. Que sont-ils prêts à payer pour avoir des actions de prévention? Que ne sont-ils pas du tout prêts à payer et qui relève du « service collectif »?

Beaucoup d'acteurs de terrain réfléchissent à ces sujets, la Poste, par exemple. On était en contact avec elle pour voir comment elle pouvait rénover le métier de postier par une action économique et sociale, puisque les postiers rentrent chez les personnes âgées. Ils distribuent le courrier, ils distribuent les médicaments, est-ce qu'ils ne peuvent pas en profiter pour faire une évaluation de l'état de santé? Est-ce que c'est un service public qui est rendu ou est-ce que c'est un service privé que la Poste va vendre? Il y a là un débat éthique. En fait, ils semblent avoir trouvé une solution avec le développement d'une plate-forme de services qui permettrait au postier d'alerter et peut-être aussi d'évaluer l'autonomie. Du coup, c'est une nouvelle carrière possible pour le postier.

Il y a donc un enjeu de connaissance du territoire, de l'état de santé de la population et des services qui sont adaptés ou pas à une population en vieillissement, mais que l'on ne peut pas actualiser seulement tous les cinq ans. Il faut par conséquent des actions fréquentes et régulières. Mais c'est vrai qu'il y a des réseaux qui existent déjà et auxquels on ne pense pas toujours et certaines actions communes peuvent être menées.

On a une cartographie de la France par zones d'emploi et par typologie de services : services qu'on appelle présentiels, services un peu plus exposés, qui attirent une population active plus dynamique, etc. Et puis il y a des zones de territoires où il n'y a pas grand-chose. Est-ce que le vieillissement démographique va permettre le développement de certains services, de types consommation de santé, et générer une dynamique positive ? Ou est-ce que sur certains territoires, ce sera assez pénalisant ?

Effectivement, il y a deux données. Il y a ceux qui continuent à vieillir sur place et ceux qui vont migrer ailleurs. Malheureusement, sur les flux migratoires, on a très peu de données et on a peu de connaissance. On ne sait pas quel est et sera le comportement de la génération baby-boom. En même temps, c'est la première génération qui montre de vrais mouvements, à l'âge de 60 ans et de 75 ans. Donc, on ne sait pas s'ils vont continuer à vieillir sur place ou partir ailleurs. Mais en tous cas, on sait qu'une concentration de population de plus de 60 ans peut impulser une dynamique positive ou au contraire être un poids parce que la dynamique ne sera pas présente : dynamique des revenus, dynamique de services en face.

Il y a par conséquent de véritables enjeux économiques, mais qui sont particuliers à cette génération. La fenêtre de tir, en fait, n'est pas très grande, c'est en train de se passer aujourd'hui et l'horizon de temps que l'on a pour impulser une dynamique positive si l'on veut lancer un vrai marché de la silver économie, c'est maintenant. Si l'on réfléchit à la dynamique sur un horizon de 10 ans, c'est déjà trop loin puisque la bosse du baby-boom – cette génération en bonne santé qui part en bonne santé, avec une espérance de vie en bonne santé qui augmente – sera complètement passée.



Nelly Tocqueville

: Merci beaucoup pour votre intervention, qui est très riche, très dense et qui aborde beaucoup de questions.

D'abord, j'ai retenu votre conclusion, c'est-à-dire que nous sommes dans une période transitoire et disposons d'un certain nombre d'éléments qui nous laissent penser qu'effectivement, il y a des enjeux économiques et des enjeux de solidarité aussi, qui sont très importants.

Ce n'est pas facile finalement, parce qu'évidemment, les baby-boomers sont nombreux aujourd'hui et, comme vous le disiez, c'est la première génération de ce type. La deuxième chose, si j'ai bien compris aussi, c'est la longévité qui s'accroît. La troisième chose, ce sont des modifications dans les modes de vie. Cela fait donc beaucoup d'éléments qui entrent en jeu.

Le débat est ouvert et les questions sont les bienvenues.

Et comme c'est toujours difficile de poser la première question, je vais la poser. Je me demandais tout à l'heure, lors de la présentation faite par Valérie Palacio et Julien Cammas, si l'on avait des données concernant les migrations des personnes qui vieillissent en milieu rural et qui souhaitent quitter ou qui quittent réellement leur milieu rural pour aller vers les milieux urbains.

Hélène Xuan

: Il y a une étude qui a été menée par le PUCA¹ : ce que l'on pressent, c'est que la population qui en a les moyens va partir vers les lieux les plus adaptés. La vraie question concernera les territoires où les populations sont en quelque sorte « assignées à résidence » parce qu'elles n'ont pas les moyens de leur mobilité et où, par conséquent, l'action de l'État devra être un peu plus forte. Ce sera l'enjeu de l'inégalité due au vieillissement.

Mais on n'a pas de chiffres aujourd'hui, on les aura mi-2015.

1 Plan Urbanisme Construction Architecture

Christian Wuilque

: C'est une donnée qui va compliquer l'avenir, parce que si les gens cherchent à aller en milieu urbain, on va se retrouver avec des problèmes conséquents.

Je veux dire que si des mesures ne sont pas prises en temps et en heure, on aura des difficultés à gérer tout cela. C'est un milieu rural, ce sont des petites communes. Et il est vrai que si un jour, ces gens sont amenés à se déplacer pour finir leur vie ailleurs, cela va poser problème.

Nos structures en milieu urbain ne sont pas adaptées, déjà aujourd'hui. Quand on veut placer quelqu'un en EHPAD, et je connais le problème personnellement, c'est toujours compliqué. S'il y a de nouvelles arrivées de population, cela ne va qu'accentuer les problèmes. La fenêtre de tir est donc étroite.

Hélène Xuan : C'est pour cela qu'il y a vraiment deux sujets. Il y a la prise en charge de la dépendance immédiate de ses parents qui pose problème parce qu'il est vrai qu'on n'y est pas préparé et puis il y a un horizon de temps où l'on peut encore mener des actions de prévention, « vieillir en bonne santé » et c'est plutôt positif.

La prise en charge de la dépendance en elle-même est aujourd'hui déléguée au Département. C'est 20 milliards du département, 20 milliards à charge pour la population et 20 milliards estimés en temps de prise en charge par les familles. L'équilibre est subtil, mais c'est ainsi.

Mme Delaunay a créé un droit au répit, parce qu'elle n'avait pas les moyens de financer publiquement la prise en charge de la dépendance et d'augmenter les frais. Aujourd'hui, le marché de l'assurance privée ne se développe pas parce qu'il y a une incertitude complète sur la durée de dépendance. Par contre, les assureurs sont en train de sortir le produit. Est-ce qu'il va être intéressant ou pas ? Il y a un coût qui est lié à l'incertitude totale, en matière d'espérance de vie, de dépendance. Sur tous ces sujets-là, ils sont en train de développer des produits avec franchise, sans franchise, avec des durées de franchise variables.

Le produit qui prendrait complètement les frais de dépendance en charge n'existe pas et je pense qu'ils ne le sortiront pas.

Par contre, ils prendront en charge partiellement, sur les fins de vie, pour soulager les familles, après qu'elles se soient organisées. C'est ce qui est en train de se réfléchir.

Nelly Tocqueville : Vous parliez tout à l'heure, et c'est quelque chose qu'on connaît bien dans les villages, de la richesse patrimoniale des personnes vieillissantes qui, en fait, n'ont comme tout bien que leur patrimoine immobilier. Et vous parliez du viager. Il est vrai qu'on n'a pas forcément une perception très positive du viager, parce que basé sur l'attente du décès de la personne, ce qui met un petit peu mal à l'aise. Mais je n'ai pas bien compris ce qu'était le viager intermédié.

Hélène Xuan : Le viager traditionnel est un viager de gré à gré. Vous achetez l'appartement ou la maison d'une personne vieillissante et vous versez un bouquet et une rente en attendant qu'elle décède et que vous puissiez devenir propriétaire. Avec le viager intermédié, pour éviter justement cette situation d'attente et de face-à-face, c'est une grande institution qui achèterait le logement. Comme elle en achèterait plusieurs sur un territoire qui serait beaucoup plus large, elle pourrait mutualiser. Du coup, il y aurait un gain parce que c'est mutualisé et parce qu'on enlève cet aspect un peu glauque de l'attente du décès de la personne, que l'on connaît en plus, par l'intermédiation d'une institution. La Caisse des Dépôts et Consignations lance une expérimentation qui concerne, je crois, 400 logements : ce n'est pas beaucoup, mais cela permet déjà de tester le produit. Le viager reste aujourd'hui « un vrai faux bon produit ». C'est un produit complètement adapté à une classe modeste de seniors propriétaires de leur logement et qui effectivement n'ont que cela. Il pourrait donc leur assurer un complément de revenus parce qu'ils ne veulent pas être à la charge de leurs enfants, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, les frais sont trop importants au niveau notarié et au niveau des tables d'espérance de vie, la décote étant de 55 %. Pour que ce soit un « vrai bon produit », il faudrait arriver à diminuer les frais notariés et utiliser d'autres tables de mortalité que celles utilisées aujourd'hui où tout le monde s'assure ou s'auto protège contre le « risque » que la personne vive trop longtemps. Précisément, si le viager est intermédié par une grande institution, le risque est un peu diminué. Il faudrait utiliser d'autres tables de mortalité qui soient plus adaptées à une population dont on sait que l'espérance de vie est plus courte que la moyenne.

Florence Hérouin-Léautéy : Il y a aussi, à mon avis, un frein culturel. Parce que vous le dites, c'est le seul bien qu'ils ont et qu'ils veulent transmettre en général. La question est donc « quelle est la part que je suis prête, moi, à prendre pour le coût de ma dépendance, et quel effort suis-je prête à faire sur mon patrimoine, au détriment de ce que je vais pouvoir laisser derrière moi après ma mort » ?

Hélène Xuan : C'est effectivement un enjeu culturel. On avait essayé de monter un produit avec un viager intermédiaire qui était partiel, c'est-à-dire avec une part qui restait aux enfants, mais juridiquement, cela s'est avéré trop compliqué. Aucun institutionnel n'ira sur ce marché là s'il ne peut pas revendre le bien à terme. Du point de vue de la théorie économique, c'est un produit parfait, mais du point de vue des professionnels et d'un point de vue complètement pragmatique, c'est impossible de vendre un produit dont l'enfant peut encore rester propriétaire, avec la possibilité de bloquer la vente.

Florence Hérouin-Léautéy : Cela ne peut pas se gérer avec une donation de son vivant ?

Hélène Xuan : Nous avons avancé des propositions un peu iconoclastes. L'une d'elles part du constat qu'il y a aujourd'hui un patrimoine qui est conséquent, mais en partie immobilisé et, de ce fait, pas performant économiquement. Aujourd'hui, les enfants héritent trop tard lorsque leur vie est déjà faite et en même temps, les aspects culturels font qu'il y a une crispation autour du patrimoine. L'idée proposée par André Masson serait de taxer plus fortement les héritages pour accélérer les donations du vivant et faire que les enfants héritent plus tôt, en tous cas, aient une part de capital plus tôt, pour construire leur vie.

Florence Hérouin-Léautéy : Et que cette manne arrive au moment où elle peut être utile aux jeunes ménages qui s'installent dans la vie. Effectivement aujourd'hui, tout a été décalé de ce point de vue là. On finira par hériter quand on arrivera à l'âge de la retraite, à un moment où on aura besoin de ce complément de revenus pour assurer le quotidien.

Nelly Tocqueville : C'est vrai et c'est quelque chose qui nous interpelle parce qu'on le vit chacun au quotidien. C'est un problème pour les enfants, parce qu'ils « n'héritent » pas de leurs parents au moment où ils en auraient le plus besoin, puisque leurs parents vivent plus longtemps. De plus, ils doivent s'occuper éventuellement, de la dépendance de leurs parents, tout en continuant à aider leurs propres enfants. C'est une nouvelle organisation de la société.

Laurent Moreno : Le mécanisme traditionnel qui faisait qu'on héritait de ses parents alors qu'on était encore dans la vie active est à présent décalé. Mais il y a aussi le fait, et c'est un phénomène tout à fait nouveau, qu'on se retrouve avec plusieurs générations dans une même famille vivant au même moment. On est passé de trois générations à quatre, sinon cinq. Donc, effectivement, la question de la liquidité du patrimoine et de sa fongibilité se pose vraiment. Si le patrimoine est très vaste, ce n'est pas très difficile à gérer. En revanche, les classes moyennes, voire celles qui ont un patrimoine juste d'usage, se posent la question : « Qu'est-ce que je laisse à mes enfants et qu'est-ce que je prélève de ce que je laisse à mes enfants pour le financement de ma dépendance ? »

Hélène Xuan : Il faut vraiment avoir le recul macro-économique. Aujourd'hui, les économistes font, sur le sujet du patrimoine en France, l'analyse que la France n'a jamais été aussi riche. Il est vrai que c'est toujours un sujet individuel : il s'agit de sa maison, de ses enfants et c'est sa maison que l'on donne. On estime que sa maison a, certes, une valeur financière, mais pas tant que cela, car si on la transmet par petits bouts, à un moment, il ne reste plus rien et on a l'impression qu'on se déleste de tout. Au niveau macro-économique, on voit une concentration très forte du patrimoine immobilier qui n'a jamais été aussi importante. Aujourd'hui, par les seuls revenus du travail, on n'arrivera jamais à atteindre ces niveaux de patrimoine et ceux qui n'ont pas de patrimoine n'arriveront jamais à rattraper le gap : c'est un changement de donne qu'il est important de comprendre. On est sur des carrières complètement hachées pour la jeune génération.

Le modèle social sur lequel vous avez vécu n'existe plus. On n'a plus la carrière d'entreprise, avec la valeur du mérite et de l'école. Aujourd'hui, le système scolaire reproduit plus que jamais les inégalités sociales. Le système méritocratique tel qu'il était, ou tel qu'on pensait qu'il était auparavant, n'existe pas pour la génération actuelle. Il n'existe pas dans le sens où le système méritocratique de l'école reproduit l'inégalité, il ne donne pas sa chance.

Ensuite, le marché du travail, dans le contexte actuel, ne donne pas non plus une deuxième chance, car on est encore sur une sélection par le diplôme. C'est en train de changer, mais les changements sont à la marge. Il faut donc bien intégrer que les valeurs que vous avez connues qui sont que parce qu'on est méritant, parce qu'on est travailleur, parce qu'on est diplômé, on aura une bonne carrière et on arrivera à un poste de responsabilités en fin de carrière, n'existent plus.

Quand on parle de carrières hachées, on semble découvrir tout à coup, pour la génération des seniors et parce qu'on fait le calcul pour évaluer le niveau de vie des retraités, que le système de retraite est pénalisant du fait d'un mode de calcul un peu compliqué de durée de cotisation, de trimestres à valider et que le nombre de trimestres validés n'est pas suffisant, car, sur certaines années, on n'a pas pu travailler, ce qui est souvent le cas des femmes.

Mais pour la génération actuelle, c'est déjà le cas. Il y a 30 % de jeunes au chômage et il y a un marché du travail totalement centré sur les CDI. Or, il est clair que pour la jeune génération, le premier levier de l'autonomie, c'est le contrat de travail qui est censé donner aussi une autonomie vis-à-vis de la famille, de permettre d'accéder au marché du logement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On a tenté de multiples réformes du marché du travail et les études récentes que l'on a menées avec le chercheur Bruno Decreuse, ont mis en évidence sur un panel européen de pays, que les jeunes ne sont pas contre une plus grande flexibilisation du contrat de travail, mais que les contreparties, aujourd'hui, ne sont pas assurées. Donc, un contrat de travail plus flexible, très bien, mais pour quoi faire ? Dès lors, la question se pose d'une autre manière : garantir d'abord l'accès au logement et à partir de là, effectivement, la question du contrat de travail se pose moins, quels que soient les « revenus ».

Ce sont peut-être des questions à traiter au niveau local, où il y a plus de marges de manœuvre, car il est vrai qu'au niveau national, c'est extrêmement compliqué. La garantie universelle logement pourrait changer les choses en matière d'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Alors qu'aujourd'hui, on court tous après le CDI, on serait peut-être prêt, dans ces conditions, à accepter des missions plus temporaires sur des projets plus intéressants en CDD parce qu'elles ouvriraient d'autres droits.

Laurent Moreno : Mais c'est le système macro-économique qui l'impose, parce qu'aujourd'hui, si vous allez voir une banque et que vous êtes en CDD de courte durée, vous n'avez pas un prêt sur 30 ans pour rembourser votre logement au niveau actuel de l'appréciation des prix de l'immobilier.

Ce que vous avez dit tout à l'heure est absolument vrai : le patrimoine des ménages en France est important. Il a été valorisé notamment, par le doublement des prix de l'immobilier. D'ailleurs, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, de grands économistes disaient : « C'est bien que les prix immobiliers augmentent parce que cela permettra d'assurer la future dépendance des propriétaires ». Ils oubliaient que tous les Français ne sont pas propriétaires et ils oubliaient aussi qu'à ce stade, le fait d'être propriétaire permettait simplement pour une personne qui arrivait à l'âge de la retraite de ne plus avoir le loyer comme charge supplémentaire. Ils parlaient du principe qu'une personne âgée si elle n'est pas propriétaire de son logement va, jusqu'aux derniers jours, payer un loyer, peut-être un loyer aidé, modeste, mais elle a cette charge-là que le propriétaire n'a plus. Et cette valorisation du patrimoine immobilier pose de ce fait aujourd'hui des problèmes : le problème de sa liquidité et la manière de s'y prendre, effectivement, par des mécanismes que le droit français commence à aborder, qui sont des mécanismes de viager ou de transmissions plus faciles d'un patrimoine.

Hélène Xuan : Aujourd'hui, le système de protection sociale assure la parité de niveau de vie entre actifs et retraités, en dehors de la question du patrimoine et le décrochage n'aura vraiment lieu qu'à l'horizon 2030, donc pour les jeunes générations d'actifs d'aujourd'hui qui auront, on l'espère, peut-être un peu de patrimoine, mais pas les mêmes carrières. Le monde aura complètement changé. Il est déjà en train de changer et on a du mal à définir ce qu'offre aujourd'hui le système de protection sociale pour la jeune génération d'actifs, avec un système d'assurance-chômage qui fonctionne peu ou prou, mais qui en tous cas n'assure pas les reconversions professionnelles que l'on attend. Les transitions professionnelles dont on parlait il y a 5-10 ans en se disant que Pôle Emploi allait se réformer et permettre la reconversion de jeunes cadres dynamiques sur des secteurs hyper porteurs ne sont pas au rendez-vous. Un nouvel équilibre s'installe et quand on dit qu'il y a une génération entière qui aujourd'hui a la chance – ou certains diront peut-être la malchance – d'avoir un patrimoine immobilier, c'est une génération particulière. Pour les générations à venir, on ne peut rien dire. Aujourd'hui, dans la situation macro-économique française, ceux qui ont un patrimoine sont chanceux et ceux qui ne pourront compter que sur leur diplôme et sur leur travail sont un peu plus malheureux parce que cela rapportera moins qu'avant.

Hélène Klein : Je voulais aborder un autre champ qui est celui de la mobilité, parce qu'il a été évoqué très rapidement. J'ai plusieurs questionnements à ce sujet.

Dans une période où l'on est en transition énergétique, où l'on se pose tout un tas de questions par rapport à l'usage de l'automobile, je trouve qu'on a en France un blocage en permettant un permis de conduire à vie. C'est-à-dire qu'à 100 ans, on peut toujours continuer de conduire son véhicule et au niveau des politiques publiques, ceci me questionne énormément. Et en même temps, on ne peut pas s'autoriser à parler ainsi si on ne facilite pas les déplacements des personnes.

J'ai vu dans les graphiques présentés au début, une répartition de la population âgée qui finalement, se concentre en ville où on sait qu'avec les moyens de transport en commun, il y a une certaine facilité de déplacement. Mais il reste quand même la question du périurbain : est-ce qu'aujourd'hui une personne âgée qui vit dans sa maison toute seule a les moyens de se déplacer ? Alors, notre collectivité, la CREA, met en place un dispositif de déplacement à la demande. Mais il me semble que la responsabilité d'une politique publique, c'est quand même d'arriver à modifier la mentalité des gens pour que ce déplacement soit facilité pour les personnes âgées. Donc, je me retourne vers vous pour savoir quel est le niveau de réflexion sur ce sujet-là et si vous avez des éléments.

Hélène Xuan : On n'a pas d'éléments sur la mobilité, car on est vraiment une chaire d'économie. On a des éléments d'analyse sur le taux de propriété, de multipropriété et de multi-équipement. On a des chiffres qui montrent, effectivement, que les taux d'équipement en voiture chutent arrivés à des âges assez élevés. On a des indicateurs sur l'assurance auto : ils sont assurés sur deux autos, puis assurés sur une seule auto. Ce qu'on sait, c'est que cela diminue. L'analyse porte sur un champ nouveau puisque cela concerne la population de seniors qui vit essentiellement dans le périurbain. On sait que la génération du baby-boom a largement développé le périurbain. La mobilité est un « vrai faux » sujet parce que c'est une population qui est encore active et encore mobile. Dans les villes nouvelles, le mode de consommation, c'est : « on prend sa voiture pour aller au supermarché », « on a besoin de la voiture ». La « ville automobile » a été développée sur l'impulsion d'une génération active importante, dynamique, à laquelle on a dit : vous avez accès au logement, mais il s'agit d'une maison et d'un jardin. Donc, on a développé des villes nouvelles dans le périurbain. Aujourd'hui, on en paye les conséquences. On s'est étalé, chacun a sa petite maison. Il y a des solutions qui seraient liées à la location de la maison par des jeunes générations d'actifs permettant ainsi, grâce au paiement du loyer, le relogement des seniors dans des maisons collectives. Mais ces solutions n'émergent pas. J'ai vu un entrepreneur qui proposait la solution, sur des zones un peu particulières où il y a encore de l'activité économique, de louer la maison à des familles d'actifs et ensuite, de percevoir le loyer pour payer la maison de retraite collective adaptée qui serait en centre-ville. Cela fait partie du panel des solutions. Mais il est vrai que le véritable enjeu d'inégalité concerne les seniors modestes, parce que les autres ont les moyens de la mobilité.

Véronique Fermé : Est-ce qu'on peut faire un bilan sur les RPA ? Est-ce qu'elles répondent vraiment à un besoin ? Est-ce que c'est quelque chose qu'il faudrait étendre ? Parce qu'on parlait des propriétaires qui sont aujourd'hui des chanceux, mais il y a tous les autres, qui sont locataires, et qui à un moment ou à un autre, les conditions de vie se détériorant, doivent quitter le logement qu'ils occupent pour quelque chose de plus adapté. Est-ce que les RPA répondent à ce besoin ? Je suis à Duclair, donc une commune d'environ 4000 habitants et il existe une RPA. Y a-t-il aujourd'hui un bilan plus global sur ce type de résidence ?

Hélène Xuan : J'avoue que je ne suis pas du tout spécialiste de la question du logement des personnes âgées. Je peux vous parler de quelques expérimentations dont j'ai eu connaissance à travers les groupes de travail, mais c'est vrai que le bilan spécifique des RPA, je n'en ai pas connaissance. Par contre, on sait que le marché « porteur » sur la génération du baby-boom qui vieillit, c'est vraiment l'adaptation du logement.

Florence Hérouin-Léauté : Et c'est vrai, que l'on soit propriétaire ou locataire. Il y a des propriétaires qui arrivent en RPA et en EHPAD parce que leur logement n'est pas adapté, parce qu'il y a des marches, parce que le rez-de-chaussée n'est pas adapté.

Nelly Tocqueville : Il y a des aides qui ont été mises en place et on voit bien que les gens les utilisent.

Edouard Morcamp : Mais l'adaptation du logement fonctionne bien quand on est propriétaire. Quand on est locataire, c'est difficile d'obtenir de son propriétaire l'engagement de travaux ou l'autorisation de les réaliser.

Nelly Tocqueville : Il y a quand même quelques bailleurs sociaux qui font ce travail d'aménagement des logements pour les personnes vieillissantes, ce qui permet de garder ces personnes dans des logements qui leur sont accessibles. Je voudrais revenir sur la question des RPA. On constate dans l'agglomération que les RPA ne sont plus autant fréquentées qu'elles l'étaient avant parce que les gens restent plus longtemps chez eux, jusqu'à l'âge auquel, finalement, ils entrent en EHPAD. Le maintien à domicile qui s'est développé – et tant mieux – fait qu'on saute cette étape RPA. Il n'empêche qu'il existe des résidences, d'ailleurs souvent assez chères, offertes à des personnes plus aisées. Mais, le fait de maintenir longtemps à domicile fait sauter l'étape RPA. En revanche, je pense qu'il y a un véritable besoin d'EHPAD.

Frédéric Besnier : Sur les RPA, il y a différents cas de figure. Je travaille en milieu urbain, mais j'ai travaillé 10 ans en milieu rural, et on voit vraiment la différence. En milieu rural, on a des taux de remplissage qui sont très faibles et, à Rouen, on a un taux de remplissage sur cinq résidences en moyenne de 96 %.

Et ce n'est pas seulement une différence entre milieu urbain et milieu rural. Il y a d'autres RPA sur l'agglomération qui n'ont pas ce taux de remplissage là. En fait, les résidences de Rouen ont été construites pour partie il y a à peu près 35-40 ans et les gens venaient y chercher du confort. Maintenant, le confort est présent quasiment dans tout l'habitat et ce qu'ils viennent chercher, ce sont des services. Les RPA qui ont un taux d'occupation beaucoup plus faible n'ont pas forcément investi sur le service. Les personnes viennent majoritairement pour un sentiment de sécurité qui est multidimensionnel. C'est le fait d'avoir un habitat qui est gardé, une sécurité à l'accès dans le logement, c'est d'avoir du personnel en permanence en cas de problème. On voit aussi que la RPA répond à une partie de la population. Sur les 288 logements, on a environ 20 % de résidents qui ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Comment est valorisé le patrimoine sur ces situations-là, je ne sais pas. Il y a des personnes qui ne demandent pas certaines allocations auxquelles elles pourraient prétendre parce qu'elles ont un peu de patrimoine et c'est ce qu'elles veulent transmettre. On a aussi un tiers de nos résidents qui sont sous mesure de protection, donc on répond à une certaine fragilité.

Et la part des services est essentielle, c'est-à-dire que l'on puisse avoir l'entretien du cadre de vie, que l'on puisse avoir des animations, une vraie vie sociale. C'est cela que les personnes viennent rechercher par rapport à des logements individuels, car même si le logement est adapté, les gens sont chez eux et n'ont pas forcément la vie sociale qu'ils peuvent trouver dans nos établissements.

Après, il y a une multitude d'offres. Il y a notamment les résidences-services qui ne sont pas tout à fait la même chose et n'ont pas non plus le même coût. Elles n'offrent pas la même vie sociale. Il y a à Rouen des résidences qui ont été construites et qui centralisent tous les services aux personnes âgées. On voit qu'elles sont loin d'être complètes parce qu'il y a un coût du logement qui est au niveau du coût du logement de l'agglomération, auquel s'ajoute le coût d'un premier niveau de services qui est quand même relativement onéreux.

Edouard Morcamp : Il est vrai que c'est un produit qui se développe énormément, mais on ne sait pas s'il est là pour répondre à une demande des futurs locataires ou pour entretenir un marché immobilier.

Frédéric Besnier : Pour compléter mon propos sur les RPA, il faut rappeler qu'elles relèvent du dispositif des établissements sociaux et médico-sociaux, avec un certain nombre de contraintes qui font la qualité des prestations qui y sont délivrées. Les résidences-services ne sont pas des établissements médico-sociaux, ce sont des produits immobiliers, de la défiscalisation. Leur finalité n'est donc pas tout à fait la même.

L'entrée des personnes en RPA est beaucoup plus tardive qu'elle a pu l'être il y a 10-15 ans. Mais c'est plus facile pour les personnes qui y sont d'accéder ensuite à un établissement pour personnes dépendantes, car elles ont déjà une autre vision de la vie en collectivité. Et dans les établissements pour personnes âgées, si on a un réseau, c'est aussi plus facile pour les personnes d'accéder à des établissements pour personnes dépendantes.

Si les RPA ont leur utilité, il ne faut pas les voir que comme des logements. Il faut vraiment regarder les services.

Il y a différents modèles. Il y a des résidences où tout est intégré, il y a le modèle proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations avec Icade où ce ne sont que des services extérieurs qui viennent dans les établissements. Peu importe, mais c'est avant tout le service qui est recherché.

Nelly Tocqueville : Quand vous parliez des déplacements et de l'organisation du territoire, est-ce qu'il y a des urbanistes qui s'intéressent à ce sujet pour voir justement comment les territoires peuvent répondre aux nouveaux besoins de ces habitants ?

Hélène Xuan : Je vais vous répondre. Mais déjà, sur le sujet qui vient d'être abordé, j'ai un complément d'information. Il y a un rapport qui a été commandé par le Ministre pour évaluer les tarifs. En fait, une grille de tarification des établissements est en train d'être établie et on devrait avoir plus de transparence sur le service rendu, même si l'ambition n'est pas encore clairement définie. Est-ce que c'est une norme que l'on doit atteindre ou est-ce que c'est une sorte de chemin progressif à partir de l'état des lieux pour assurer un alignement des tarifs ? Pour l'instant, ce n'est pas clairement déterminé, mais le rapport est en cours. Donc je pense qu'on devrait y voir plus clair dans un an sur les services rendus par les établissements médico-sociaux.

Je ne pense pas que les urbanistes conçoivent vraiment la ville comme devant s'adapter à la perte d'autonomie. C'est vrai que la ville adaptée aux personnes âgées, c'est une ville adaptée à tous les âges, où les trottoirs ne sont pas trop hauts, où la circulation est ralentie.

Florence Hérouin-Léautey : La question est : « comment la ville est accessible aux personnes en situation de handicap et aux personnes à tous les âges de la vie ? » À mon avis, ce qui est bon pour les personnes âgées l'est pour les personnes en situation de handicap, pour les jeunes enfants, pour les poussettes, etc.

Laurent Moreno : Pour rebondir sur cette question, les seniors qui effectivement aujourd'hui, en volume, résident essentiellement en ville sont confrontés aux mêmes difficultés d'accessibilité, de praticité de l'espace public que le sont les jeunes parents avec enfants. On peut donc considérer que toute politique de qualité des espaces publics, pour peu qu'elle soit un peu innovante et un peu courageuse, va, de toute façon, profiter à tous. En plus, il y a le handicap, avec plusieurs handicaps possibles, et il n'est évidemment pas possible de tout rendre accessible à tout le monde. En revanche on peut essayer, et certaines villes le font, de rendre l'espace public agréable à tous. Sur la question du périurbain, il est intéressant de noter que la moitié des voitures neuves sont achetées par des gens qui ont plus de 50 ans. Cela veut dire qu'ils ont le pouvoir d'achat pour le faire, ce qui renvoie, encore une fois, à cette dimension patrimoniale. De ce fait, la mobilité pour les âgés en périurbain se règle un peu comme elle se règle aujourd'hui pour les plus jeunes, c'est-à-dire par la mobilité automobile. Ce que l'on peut par ailleurs essayer aussi de rechercher – et il y a des travaux qui ont été menés par les agences d'urbanisme sur d'autres territoires, je pense notamment à Rennes – ce sont des critères de localisations préférentielles, notamment de résidences pour personnes âgées. Pour ces résidences, on va essayer avec une batterie de critères, de déterminer le lieu qui, d'une certaine manière, offre un cadre de vie plus propice à la mobilité des seniors que n'importe quel autre lieu de l'agglomération : la présence de commerces, de services médicaux, la présence de lignes structurantes de transports collectifs, de parcours piétonniers aménagés et facilités... Ce travail, on peut l'étendre aussi aux espaces périurbains. On a toujours l'impression que les gens y font des distances considérables, parce qu'on ne regarde que les gens qui vont travailler. Effectivement, si les gens qui vont travailler habitent le Pays entre Seine et Bray, le Roumois, ils font tous les jours 15-20 km. Mais il y a beaucoup de gens qui vivent dans ces territoires et qui n'ont pas forcément besoin d'aller dans le centre-ville tous les jours, les personnes âgées notamment qui peuvent trouver, y compris dans les bourgs ruraux, des solutions de proximité qui sont finalement à peu près les mêmes que celles qu'on imagine en ville, d'aménagement d'espaces publics, de facilitation de la mobilité, etc. Donc, je crois qu'il n'y a pas de modèle périurbain ou urbain. C'est à peu près le même modèle qui vaut partout. Mais effectivement, il y a à rechercher l'environnement idéal pour implanter des résidences pour personnes âgées, de manière qu'il y ait non seulement des services, comme vous le disiez, dans la résidence, mais aussi à l'extérieur de la résidence. Parce qu'un des objectifs aussi, c'est de temps en temps d'amener ces personnes à sortir.

Nelly Tocqueville : Je suis d'accord avec vous, à ceci près que la ruralité ne peut pas offrir ces services-là. Alors effectivement, ils ne vont pas tous aller vers la ville, mais ils vont aller quand même vers des pôles de vie où il y a des services.

André Delestre : Il faut quand même veiller à ce qu'il n'y ait pas une fuite en avant pour développer les villages, alors qu'on est dans une problématique de limiter fortement et durablement l'étalement urbain. La condition du développement n'est-elle pas justement d'essayer d'avoir une mixité de fonctions pour que tous les âges puissent vivre de façon harmonieuse dans un territoire qui a été choisi à un moment donné ?

Ma deuxième question concerne le retour à la ville. Est-ce qu'il s'amorce ? Sur Petit-Quevilly on commence à le constater un petit peu : on voit beaucoup de gens qui habitaient dans le Roumois qui, aujourd'hui, reviennent en ville sur les programmations que l'on a faites tout récemment autour de la caserne Tallandier. Donc, on voit bien qu'il y a des choses qui bougent sur les questions de migrations. Un autre élément qui moi, me questionne, ce sont les inégalités dans le vieillissement. Je crois que c'est quand même une vraie préoccupation, car les chiffres moyens que l'on nous donne masquent des situations dramatiques pour certaines personnes qui sont en dessous du seuil de pauvreté.

Donc, comment nos solidarités peuvent-elles agir ?

Il y a aussi l'exigence de la tranquillité, de la sécurité, qui est un élément du confort et du cadre de vie réclamé par les anciens. Le discours sécuritaire, démagogique a, on le voit bien, un écho parmi nos anciens. Pour moi, c'est une question qui nous est posée dans l'action publique. Je pense à Petit-Quevilly et aux résultats des dernières élections, alors qu'on peut sortir tranquillement le soir et qu'il n'y a pas de risque, ce que les chiffres démontrent. Malgré tout, on est confronté à des idées fausses qui trouvent écho dans les populations les plus âgées.

Enfin, je confirme qu'effectivement, les bailleurs sociaux aujourd'hui font de gros efforts dans l'adaptation de l'habitat. Mais la question se pose aussi dans l'habitat privé qui est relativement important. À Petit-Quevilly, il représente 50 % des logements et les maisons quevillaises sont difficiles pour le vieillissement. Cela pose donc la question du soutien économique pour pouvoir adapter cet habitat afin de favoriser au maximum le maintien à domicile. En clair, dans nos maisons quevillaises, mais aussi sottevillaises, rouennaises et d'une manière générale sur la rive gauche, on voit bien que nos personnes âgées délaissent progressivement les deux niveaux et vivent au rez-de-chaussée dans des conditions, parfois très précaires, ne serait-ce qu'au plan sanitaire.

Hélène Xuan : Sur la question de la sécurité, il y a une vraie question. Il est vrai qu'on a une concentration de population âgée assez forte et donc un électorat de population âgée qui est plus présent.

Le risque est qu'au niveau des services collectifs, on vise moins les familles et un peu plus les personnes âgées, et que du coup les familles quittent les villes. Donc, il y a potentiellement un risque de « cannibalisation » des services collectifs par une population âgée un peu trop présente.

Mais quand on parle de population âgée, on oublie cette donne essentielle qui est que vous allez arriver à l'âge de 65 ans en bonne santé, complètement actif, et donc avec encore un dynamisme. Tout l'enjeu pour les années à venir est d'arriver à créer une sorte de démocratie locale assez active où toutes les générations puissent porter leur voix. Aujourd'hui, la population de retraités a du temps, donc elle s'exprime et elle exprime aussi ses besoins dans les activités associatives, les comités, les réunions en mairie, bref, la vie collective. Mais on n'entend pas la génération d'actifs : c'est vrai au niveau national et c'est aussi très vrai au niveau local. On veut maintenir une population active parce qu'on veut maintenir un équilibre démographique ; c'est très bien, sauf qu'en tant qu'électorat, on n'entend que la population âgée. Et cet équilibre démographique, il faut le penser sur une période de temps où aujourd'hui la population retraitée est en bonne santé, active et peut encore potentiellement faire plein de choses : assurer une animation de la vie collective, assurer d'autres services qui ne sont pas uniquement le club de bridge ou les sorties collectives. Potentiellement, il y a pléthore d'activités sur lesquelles les retraités peuvent s'investir, mais aussi créer du lien avec les familles et avec les enfants qui sont en dehors du soutien scolaire. C'est un champ nouveau qui s'ouvre et qu'il faut réfléchir de manière un peu nouvelle parce que ce sont véritablement trois générations qui cohabitent, mais trois générations qui sont en bonne santé, avec des besoins de s'investir dans une vie économique nouvelle, une vie économique locale. L'enjeu n'est plus d'essayer de les occuper dans une période de loisirs où ils ont beaucoup de temps.

...

... Et en plus, les seniors d'aujourd'hui sont une génération un peu particulière qui a vécu énormément de démocratisation, de nouvelles frontières, et cela crée de nouveaux enjeux. Donc, en termes de développement économique et local, il y a énormément de sujets qui sont en dehors du « temps de loisirs ». Ce temps investi démarre dans les zones urbaines qui sont plus dynamiques, parce qu'il y a plus de possibilités probablement et parce qu'ils peuvent « se greffer » sur des choses existantes qui ne sont pas forcément dédiées ou étiquetées « vieux ». Ils ont du temps, ils sont en forme et donc ils peuvent le faire. Et puis, ils ont aussi l'esprit pour le faire, ce qui est un changement important.

André Delestre : Il est vrai que recréer du lien social est un élément de pondération par rapport, notamment, à un problème sécuritaire. Avec le passage à la retraite, on coupe un lien social puisque notre vie est structurée sur le travail. Donc à partir du moment où on n'a plus de travail, il faut reconstituer des liens.

Hélène Xuan : Il y a une place réelle pour l'action publique au niveau local, mais au niveau national, dans tous les comités d'évaluation, de suivi, par exemple dans celui qui a trait à la retraite ou au financement de la protection sociale, il n'y a aucune génération d'actifs, ni d'entrepreneurs, ni de représentants d'entreprises, et pourtant c'est à eux que l'on demande de financer. Au plan national, on connaît énormément Louis Chauvel parce qu'il est un peu vindicatif, mais derrière son analyse, il y a quand même des faits : effectivement cette génération d'actifs postérieure aux baby-boomers est peu représentée et la jeune génération d'actifs est peu représentée aussi. Deux sociologues ont fait une grande enquête sur France 2, c'est la « génération quoi ? » C'était la plus grande enquête jamais menée sur la jeunesse française : 100 000 jeunes interrogés avec un questionnaire qui était relativement long puisqu'il fallait une demi-heure pour y répondre, avec des questions assez éclairantes sur le ressenti, la perception de la jeunesse française sur le système de protection sociale, sur son propre avenir et sur d'autres enjeux très sociétaux. On y a consacré deux jours, mais il n'y a pas un seul jour où l'on n'ait pas parlé de la population âgée et de la dépendance. Derrière cela, il y a un poids électoral important, mais les questions du financement de la dépendance et de la période de retraite restent très prégnantes. Le financement de la période de retraite est, je pense, quasi réglé, ou presque : il suffit « de travailler plus longtemps », sauf qu'on est aussi sur une population qui justement s'interroge pour savoir si elle a intérêt ou non à travailler plus longtemps. Aujourd'hui, il faut simplifier la réglementation sur le système de surcote/décote pour que personne n'y perde lors de la période de retraite, en tous cas pour que les personnes qui font le choix de travailler plus longtemps ne perdent pas en termes de pension de retraite. C'est une question que l'on peut, je pense, régler assez facilement. Par contre, il y a un enjeu de « vivre ensemble » qui est complètement dilué parce que la part médiatique dédiée au vieillissement est trop importante, avec une connotation extrêmement négative aujourd'hui. Et l'enjeu démocratique, sur cette période de transition, de basculement vers la société de la longévité, c'est le dialogue entre les générations et les besoins de chacun. Je pense qu'au niveau local, cela peut se faire assez facilement. Au niveau national, c'est plus compliqué, parce qu'on est sur des enjeux de relance de croissance, etc. La question du travail des jeunes, de leur place, se pose de manière très traditionnelle en matière d'insertion, où l'on invente des sortes de pseudo contrats d'avenir ou contrats de génération, qui existent depuis 30 ans et dont on sait qu'ils ne fonctionnent pas. Constatant que le taux de chômage chez les jeunes est vraiment très important, on fait des contrats d'avenir pseudo publics, puis des contrats de génération pour lier, pour éviter que sur le marché du travail, il y ait un conflit intergénérationnel. Mais on sait que, fondamentalement, le marché du travail ne fonctionne pas comme cela. Ce sont les politiques qui ont incité en disant : « un départ de retraité, donc une embauche de jeune ! ». Or, fondamentalement, en période de crise, la génération qui fait office de variable d'ajustement, c'est la jeune génération. C'est le cas aujourd'hui. C'est donc un choix implicite que l'on fait par les politiques que l'on mène. L'enjeu, médiatiquement, est porté par le taux d'emploi des seniors qui est trop faible, la difficulté des seniors à se réinsérer : c'est un véritable enjeu, mais ce n'est qu'une partie de l'enjeu.

Gérard Leguillon : Pour beaucoup d'employeurs, les premiers à licencier, ce sont les anciens à partir de 55 ans, parce qu'en général ce sont ceux-là qui sont payés le plus dans l'entreprise. On dit : « il faut prolonger le travail des anciens, enfin des 55-62 ans », mais on ne leur donne pas le choix, on les met dehors et après, retrouver du travail à cet âge-là, je peux vous assurer que c'est quasiment impossible.

Hélène Xuan : Sur ce point, on est bien d'accord, mais en même temps, il y a un enjeu de politique publique. Quelles politiques mettre en œuvre pour inciter au maintien en emploi des seniors ? Et malheureusement, le débat générationnel est en dehors de tout cela.

Il en est de même de l'insertion des jeunes : cela fait 20 ans qu'on se pose la question de savoir comment mieux insérer les jeunes sur le marché du travail. On a d'abord posé la question du système scolaire français qui était mal adapté, avec des passerelles inexistantes et finalement on se pose la question autrement. C'est vrai que l'on peut toujours essayer de réformer le système éducatif français, c'est juste qu'il y a une génération sacrifiée, ce sera la deuxième.

Et l'enjeu est là, alors que sur l'emploi des seniors, la problématique est totalement différente.

Gérard Leguillon : On a toujours tendance à rabaisser les Français, mais quand on va à l'étranger – j'ai un fils qui est parti travailler en Belgique – les Français sont très bien perçus au niveau de la formation professionnelle.

Laurent Moreno : Je vais peut-être relativiser un peu votre propos sur les emplois aidés et notamment générationnels. C'est vrai, qu'à temps réguliers, l'État a inventé des dispositifs d'emplois aidés s'adressant aux jeunes, souvent pour les collectivités. Et c'est vrai que sur 30 ans, cela ne résout pas le problème d'un chômage qui, en France, est structurel et de masse. Mais ces dispositifs-là – aujourd'hui cela s'appelle les emplois d'avenir – sont quand même des outils importants donnés aux collectivités pour permettre à des jeunes de « mettre le pied à l'étrier ». Il y a en effet des jeunes qui sont depuis une très longue durée, en dehors du système de l'emploi et c'est important de les y remettre. La difficulté, c'est qu'en France, effectivement, le chômage est beaucoup plus structurel. On a un chômage de masse et un chômage structurel, puisque même dans les périodes de croissance on n'est jamais trop descendu en dessous de 8 % de taux de chômage, ce qui reste quand même important. Mais je pense que ces dispositifs d'emplois aidés peuvent être un outil d'absorption des phénomènes conjoncturels.

Hélène Xuan : C'était juste pour souligner qu'effectivement, il y a pléthore de dispositifs qui sont développés pour insérer les jeunes sur le marché du travail. Aujourd'hui, on s'est posé la question du marché du travail des seniors, de la façon d'augmenter le taux d'emploi des seniors. On connaît les solutions et il y a un mouvement qui se crée, qui est de réduire les dispositifs de sortie des seniors à un seul dispositif, à savoir le chômage. Alors, on peut le déplorer ou pas, mais en même temps, c'est une véritable incitation économique au niveau des partenaires sociaux pour dire qu'on y réfléchit à deux fois avant de faire sortir un senior du marché du travail. Auparavant, il sortait via des dispositifs de préretraite et c'était néanmoins une sorte de chômage déguisé.

Aujourd'hui, les dispositifs sont réduits. Il y a donc un arbitrage qui est en train de se créer avec l'ouverture d'une panoplie d'outils et c'est, du coup, à la main des entreprises qui développent du temps partiel. Le dispositif de cumul emploi-retraite, on est en train d'y réfléchir de manière assez calme, mais c'est un peu plus compliqué parce qu'effectivement, il faut atteindre l'âge de la retraite pour pouvoir cumuler.

Sur le maintien des moins qualifiés qui auront du mal ensuite à retrouver un emploi, c'est une réalité pour tous les pays européens. Il y a un laps de temps entre le moment où l'on quitte le marché du travail, ce qui s'appelle l'effet d'horizon et l'âge légal où on peut prendre sa retraite qui est un peu difficile à passer et il n'y a pas de solution « magique ». Par contre ce qu'on sait, c'est que si l'on veut maintenir des taux d'activité seniors élevés, effectivement, plus l'âge de retraite est reculé, plus l'efficacité sera importante sur le maintien des seniors en emploi. Ensuite, vis-à-vis des seniors qui sont moins qualifiés, il faudrait développer des actions de formation pour les maintenir en emploi, alors qu'aujourd'hui, le système de formation professionnelle est surtout orienté vers les plus qualifiés.

D'une manière générale, il y a un taux d'accès des seniors au système de formation qui est moindre et quand on parle de deuxième carrière ou de bilan à 45 ans, c'est aujourd'hui, un peu utopique parce qu'on ne voit pas bien les objectifs. Par contre, il est vrai que la formation régulière – et notamment pour les moins qualifiés – permet de les maintenir en emploi : c'est un outil efficace.

Quant aux autres dispositifs pour le maintien en emploi, on réfléchit à la réintroduction d'une taxe – à bien ajuster – pour pénaliser les entreprises qui licencieraient des seniors.

Enfin, il y a un sujet un peu tabou : c'est l'augmentation des salaires à l'ancienneté. Aujourd'hui, on ne peut pas changer le contrat de travail en fin de parcours, on ne peut pas obliger le senior à basculer vers un temps partiel ni à changer de poste avec un salaire diminué.

Il y a une surprotection de l'emploi en France, dont on connaît les effets pervers et qui crée effectivement une difficulté d'insertion des jeunes et une difficulté de retour des seniors en emploi lorsqu'ils sont sortis du marché du travail.

On a longtemps pensé qu'on pouvait juste réformer le marché du travail en rendant les contrats un peu plus flexibles, sauf que cela produit du mécontentement parce qu'effectivement, ce sont les seules conditions qui permettent aujourd'hui de s'assurer un logement et un crédit. En inversant la logique, en réformant d'abord le marché du logement, je pense qu'on pourrait améliorer l'insertion des jeunes. Mais le système va sûrement s'assouplir puisque déjà, on a introduit la rupture conventionnelle.

André Delestre : Il y a une question que l'on n'a pas évoquée, c'est celle de la succession dans les métiers du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture. Sur Petit-Quevilly, on avait une boucherie et quand la personne est partie en retraite, elle a préféré vendre sa boutique dans le cadre d'une rénovation urbaine, ce qui fait qu'aujourd'hui nous n'avons plus de boucherie. Tous les petits commerces de proximité sont en train de disparaître au fur et à mesure, lors des successions. Or, on sait que le commerce de proximité est une des conditions pour maintenir les personnes âgées à domicile.

On parle souvent du salariat, mais on voit bien que les professions dites libérales sont confrontées à des problématiques communes. Cela crée du vide dans la ville, ce qui renforce la difficulté du maintien à domicile.

Gérard Letailleur : Vous avez, dans différentes parties de vos exposés, souvent renvoyé la solution d'un certain nombre de problèmes, de manière pratique, au niveau local. Je crois qu'effectivement, y compris dans le lien social, le niveau local est essentiel pour aider à maintenir des services de proximité, des commerces. Mais j'ai un peu l'impression que le niveau local, on est en train de le tuer. Les moyens des communes ne font que régresser, les compétences des communes se dispersent, et donc les interventions locales deviennent de plus en plus compliquées.

Nelly Tocqueville : Il y a un point que j'ai aussi retenu, c'est la paupérisation de plus en plus grande des seniors à venir qui eux, n'auront pas eu les possibilités d'acquérir un patrimoine immobilier – à la différence des seniors d'aujourd'hui – et qui devront travailler plus longtemps, qu'ils le veuillent ou non. Est-ce qu'on a la possibilité de se projeter à 20 ans-30 ans ? Est-ce qu'on a des estimations sur les capacités de ces seniors à venir, et qui vieilliront encore plus longtemps, à pouvoir avoir les moyens d'assurer leurs soins, leur hébergement, lorsqu'ils seront très âgés ?

Hélène Xuan : Ils n'auront pas d'autres alternatives que de travailler plus longtemps. Et c'est pour cela que toute une partie des seniors, pour des raisons qui sont liées aux changements réglementaires, partiront plus tôt à la retraite, de peur de se faire impacter par une réforme qui rogne un peu les pensions. Il y a donc un vrai enjeu de stabilité de la réglementation aujourd'hui en matière de surcote/décote et de cumul emploi-retraite qui mérite d'être plus transparente, pour rassurer la population des seniors en place aujourd'hui. Par contre, pour la génération d'actifs aujourd'hui sur le marché du travail, il n'y a malheureusement pas d'autres alternatives que d'épargner sur les revenus du travail et de travailler plus longtemps. Et comme, selon les estimations des économistes, on est plutôt sur des scénarios assez pessimistes de croissance molle, il leur faudra diminuer la consommation pour épargner un peu, pour se transférer du pouvoir d'achat lors de la période de vieillesse et travailler plus longtemps.

Nelly Tocqueville : Mais si on ne consomme pas, cela fait moins d'emplois.

Hélène Xuan : C'est bien cela que l'on appelle la croissance molle.

Sur le niveau local, vous avez raison : il est exact qu'on a délégué des compétences et qu'il y a un vrai problème de croisement des compétences. Mais localement, je pense que faire le diagnostic sur la dynamique locale, sur la population âgée présente, sur l'effet de patrimoine, sur la concentration des commerces, sur l'existence ou non de commerces, sur l'âge de ceux qui ont des commerces de proximité est facile dans le sens où il suffit que les gens se rencontrent. C'est bien du ressort du local.

Il y a un exemple concernant le taux de chômage important des jeunes et le taux de chômage encore plus important des jeunes vivant dans les quartiers. En Seine-Saint-Denis, ils ont embauché une chargée de mission spécifique sur la question de l'emploi. Partant du constat qu'il y a des entreprises en Seine-Saint-Denis et que des jeunes ne sont pas embauchés pour des raisons d'image ou d'a priori et de préjugés, elle organisait des rencontres une à deux fois l'an où elle assurait le lien en disant : « Est-ce que vous avez besoin de stagiaires ? Quels sont vos besoins ? » Ces rencontres étaient destinées à lever un peu les a priori et cela fonctionne plutôt bien. C'est vrai que sur ce sujet-là un peu intergénérationnel, il y a une part de frayeur, une part de mode de vie qui est en train de changer. Le passage de l'activité à la retraite est un basculement important et, du coup, il y a aussi la manière dont on se maintient dans une vie locale, dans un quartier que l'on ne connaît peut-être que le samedi et le dimanche ou pour ses restaurants : il y a donc une vie quotidienne à organiser.

Enfin, on entre dans une période où le tout économique n'est plus vrai. Il y a une part de social dont on ne mesure pas la valeur. Il y a des estimations de ce que générerait la participation des seniors dans le milieu associatif qui vont de plus de 100 milliards à 30 milliards. En fait, on n'en sait rien, mais il y a une valeur ajoutée qui est le lien social. Il y a du temps libre pour cette génération de seniors qui est encore en pleine forme.

André Delestre : On parle souvent du patrimoine des anciens. Ce dont on parle beaucoup moins, et qu'il faudrait peut-être mettre en valeur et positiver, c'est la richesse de l'activité des retraités aujourd'hui, souvent entre 60 et 75 ans, dans le mode associatif, dans la vie politique aussi.

Hélène Xuan : Sur la transmission des entreprises, il y a probablement un déficit de communication et d'information alors qu'il y a des jeunes, qui ne sont pas forcément de la région, mais qui sont prêts à reprendre des commerces et à venir en tous cas chercher peut-être un meilleur cadre de vie, des loyers un peu moins chers. Il y en a beaucoup, avec plein d'idées, plein de projets. Il ne s'agit peut-être pas de reprendre le commerce tel qu'il est, mais très probablement de le changer, d'avoir d'autres projets de vie, de perspectives. Cela nécessite aussi de l'accompagnement, mais je pense que cela foisonne d'idées. Seulement aujourd'hui, l'information circule mal.

André Delestre : On a, quand même, peu d'outils publics pour agir. Dans le rural, on voit souvent des municipalités racheter un pas de porte pour accueillir un commerce. En ville, on n'a pas encore cette pratique-là aujourd'hui, et pourtant on commence à avoir des quartiers entiers où il n'y a plus de commerces de proximité.

Laurent Moreno : Et cela joue sur un phénomène que vous évoquiez tout à l'heure, à savoir la sécurité. Parce qu'une ville dans laquelle il y a des commerces ouverts crée un sentiment de sécurité beaucoup plus fort qu'une ville où les rideaux sont fermés ou baissés.

Gérard Letailleur : Le maintien des commerces nécessite de plus en plus une intervention de la collectivité locale en adaptant éventuellement des modes de loyer, en mettant des locaux à disposition, etc. Sinon, effectivement, les commerces vont continuer de fermer. Mais je reviens à ce que je soulevais tout à l'heure : c'est qu'actuellement, les capacités d'intervention des collectivités locales sont en train de diminuer de manière draconienne et ce type d'intervention devient de plus en plus difficile.

Florence Hérouin-Léautéy : Je souhaite juste revenir sur l'âge du départ en retraite qui ne peut que s'allonger. On voit bien que cela fait réagir fortement. Moi qui suis dans la génération concernée, je ne l'appréhende pas comme mes aînés, qui le voient comme : « on va travailler plus longtemps qu'eux ». Moi, je ne vais pas travailler plus longtemps que moi, c'est-à-dire que je vais travailler un temps. Nous sommes dans une génération où tous les curseurs de vie se sont décalés : l'âge du premier emploi, l'âge du premier enfant, etc. et cela a des impacts forts. Plus on a des enfants tard, ce que n'ont pas connu nos parents, plus tard pèseront nos charges avec des enfants encore en études et on aura besoin, in fine, de travailler plus longtemps parce qu'on ne pourra pas assumer ce qu'on aura à assumer si on est à la retraite à 60 ans. Donc, l'allongement de l'âge du départ en retraite est certainement à relativiser avec nos modes de vie qui ne seront pas les mêmes que ceux qu'ont connus nos aînés. Et ce n'est pas si scandaleux que cela.

Laurent Moreno : À la limite, ce qui est scandaleux pour reprendre ce terme-là, c'est le chômage des seniors, bien plus que l'allongement de la durée d'activité.

Florence Hérouin-Léautéy : Tout à fait. C'est cette tranche intermédiaire qui est concernée, car quand on est sur un changement, il y a toujours un effet de seuil, un effet de transition. Mais la génération qui là, en l'occurrence, fait la transition, est une génération qui a aussi connu des heures un peu plus fastes que celles que nous connaissons depuis toujours.

Christian Wuilque : C'est un nouveau schéma qui se dessine. On a détruit notre système économique, puisqu'en fait, les gens ont gagné de plus en plus au fur et à mesure qu'ils avançaient en âge. Le salaire est devenu quelque chose de prohibitif, à tel point que les entreprises ne veulent plus des anciens et les poussent donc dehors.

Hélène Xuan : Alors, je vais quand même vous rassurer : il y a de vraies zones de dynamisme économique autour de Lyon et autour de Paris, où la structure en elle-même du système économique local et de la population qui y vit produit une dynamique complètement positive qui est extrêmement compétitive au niveau mondial, qui génère de l'innovation, de la recherche, du développement, et démontre de la croissance.

Véronique Fermé : Le déficit d'attractivité de Rouen interpelle quand même. Pourquoi Rouen est-elle si mal placée ?

Hélène Xuan : Une équipe de chercheurs a développé une typologie des systèmes économiques sur le territoire français, avec une classification. On trouve, effectivement, une économie avec de l'innovation, de la recherche, une population active dynamique, donc un équilibre démographique qui permet justement de faire face à la concurrence internationale. On trouve aussi une économie de type un peu plus présentiel, qui est davantage assise sur de la consommation de santé, d'éducation, une économie un peu plus de services mixtes, de logistique, etc., et une économie où il n'y a pas une très grande spécialisation. Alors, malheureusement pour Rouen, ce qui ressort, c'est qu'elle n'est pas très spécialisée et qu'elle n'a pas d'atouts majeurs économiques en tous cas. Vous avez une spécialisation un peu faible sur les services matériels et typiquement logistiques.

Laurent Moreno : On voit bien qu'aujourd'hui, finalement, le vieillissement est un phénomène qui est très égalitaire, mais qui produit de fortes inégalités sur les revenus, sur les patrimoines et qui produit aussi potentiellement de fortes inégalités entre les territoires. Ce qu'on a peut-être mal perçu, tout à l'heure sur le graphique présenté, c'est qu'on a en réalité, de gros mouvements migratoires de population, avec un solde important aux âges de la formation, aux âges du premier emploi, et puis on a un petit frémissement autour de 60-65 ans. Cela veut dire que les retraités vaillants partent à ce moment-là de leur logement pour aller rejoindre une autre région et pour alimenter des phénomènes migratoires. Et il y a aujourd'hui un certain nombre de territoires qui jouent la carte de l'attractivité vis-à-vis de ces seniors en pleine forme, possédant un beau patrimoine. Il y a certainement, et c'est là-dessus que je voulais vous interroger, des gisements de nouveaux emplois, des gisements de nouvelles forces de dynamique économique qui sont liés à la présence de seniors sur un territoire. Que voyez-vous comme gisements de croissance et gisements de développement ?

Hélène Xuan : Au niveau macro-économique, le vieillissement est porteur de continuité, c'est ce qu'on appelle le champ de la « silver economy » : c'est l'innovation en matière de perte d'autonomie. C'est toute la logistique autour de l'innovation technique que l'on peut introduire dans l'habitat de la personne âgée et qui économise le coût humain du déplacement, car c'est vraiment ce qui coûte en termes de services à la personne. Il y a de véritables innovations qui sont en train d'émerger et toute une économie, tout un écosystème qui sont en train de se constituer. Ensuite, le vieillissement est vraiment porteur d'un développement local qui peut même se pérenniser parce que la population vit et consomme sur un lieu et sur un territoire donné : il n'y a plus le lieu d'emploi et le lieu d'habitation. La consommation est pérenne tout au long de la semaine, tout au long de l'année. Cela peut donc impulser un développement local un peu plus harmonieux, mais cela suppose effectivement, de prendre en compte aussi le désir de la population active, pour éviter des phénomènes migratoires importants. Il y a des enjeux qui sont liés à l'équilibre territorial. À Rouen, on a une spécialisation plutôt en services dénommés « immatériels et de consommation finale » (culture, patrimoine, tourisme), avec, du coup, une échelle pertinente de développement qui est plutôt intrarégionale. D'autres territoires sont sur des échelles beaucoup plus grandes parce qu'il y a des économies d'échelle possibles, mais sur Rouen, on serait plutôt à un niveau très local.

Marc Massion : Avec un grand port maritime, c'est très local ?

Hélène Xuan : Le port génère des flux, mais ne génère pas le flux de population que vous désirez. Il ne générera pas une consommation que vous désirez ni un écosystème où tout à coup vous allez être ouverts complètement à l'international avec des entreprises qui vont venir s'implanter. Et l'enjeu aujourd'hui est là. Même si effectivement, vous êtes ouverts, la vraie question est : « qui vient s'implanter » ?

Gérard Letailleur : Tout à l'heure, André Delestre signalait la richesse de l'investissement des seniors dans le monde associatif et politique. Moi, je modulerai un petit peu, parce qu'on constate que dans le monde associatif où effectivement il y a beaucoup de retraités, la grosse difficulté est qu'il y a très peu de jeunes qui s'investissent et qui prennent des responsabilités. Le secteur associatif est en train de périliter parce que, justement, il n'y a pas de renouvellement dans les instances. Au niveau électif, il y a beaucoup d'élus âgés aussi : est-ce la bonne réponse pour s'occuper des problèmes de populations plus jeunes ? On peut se poser la question. Et ce sont les jeunes qui, en majorité, ne sont pas allés voter.

Florence Hérouin-Léautey : C'est tout le système qui est à repenser. On n'attirera pas les jeunes dans nos associations, dans nos démocraties participatives locales comme on le fait depuis 20-30 ans. Ce sont des choses qui doivent évoluer. On le teste sur Rouen, avec les réseaux sociaux et les conseils de quartier. On démarre à petite échelle, mais on sent qu'il faut qu'on aille vers ces nouveaux outils, qui sont, eux, leur vie. Je veux dire que les jeunes ne sont plus sur les mêmes schémas que nous, sur les mêmes modes d'appréhension des choses et moi, cela me pose un gros souci. Car la démocratie ne tient que si on garantit la représentativité. On est obligé de chercher d'autres solutions, mais qu'il faut construire avec eux parce que, seuls, on n'y arrivera probablement pas. Donc, il faut déjà les attirer pour leur donner envie de construire avec nous, pour trouver les systèmes qui vont permettre une vie sociale où tout le monde soit représenté.

André Delestre : Comment voulez-vous que les jeunes qui, à 25 ans, ont parfois connu trois fois plus d'entreprises que nous dans notre carrière sur 40 ans aient une stabilité dans leur projet de vie, mais aussi dans le soutien aux associations ? Aujourd'hui, la vie est tellement morcelée pour la période de jeunesse que l'engagement durable est quand même plus difficile.

Hélène Xuan : Il faut sortir vraiment de ce cadre de pensée et prendre conscience qu'il y a un enjeu majeur d'adaptation. L'enquête « génération quoi ? »¹ a montré que les jeunes ont envie de s'engager, qu'ils ont envie d'un engagement qui soit, de plus, local avec des actions concrètes, et sur lequel ils puissent changer leur quotidien. Il faut donc sortir des schémas de pensée traditionnels où il y a une association qui est montée dans un objectif spécifique, avec une réunion toutes les semaines qui oblige à venir absolument à 18 h, etc. Le mode de fonctionnement des jeunes n'est pas du tout celui-là : ils sont sur des outils où on n'a pas besoin d'être présents tout le temps pour être complètement engagés.

¹ Enquête auprès des 18-34 ans lancée par France Télévision, sur Internet en partenariat avec Le Monde et Europe 1.

André Delestre : Ils sont plus dans le virtuel, aujourd'hui, que dans le réel.

Hélène Xuan : C'est un moyen de communication qui est très réel en même temps et c'est effectivement un autre champ de pensée. Le rendez-vous physique de la réunion hebdomadaire, c'est un carcan pour toute une jeunesse qui a envie de s'investir, mais pas forcément comme cela. Le travail peut être collaboratif, mais ailleurs. Effectivement, si vous essayez de faire rentrer les jeunes dans les formes associatives traditionnelles, cela ne va pas fonctionner, car ils sont sur des modes de vie très morcelés et ils sont aussi sur d'autres préoccupations. Ils ne sont pas là pour faire du lien social de cette façon. Ils sont sur des modes projets, dans lesquels ils veulent bien s'impliquer, apporter leurs compétences et apprendre des autres, mais sur un mode qui est collaboratif où, à un moment, il y a une action concrète qui se passe. Il faut donner les moyens aux gens, et en particulier aux jeunes, de se décider, de se faire une opinion. Aujourd'hui, la jeunesse n'a pas les moyens de se faire une opinion. Par exemple, quand elle est descendue dans les rues manifester avec la population de retraités pour défendre le droit de retraite à 60 ans, elle a oublié que le droit de retraite à 60 ans, on le paye et que c'est elle qui va le payer. Il y a donc un enjeu d'information et d'explicitation qui n'est absolument pas fait.

Nelly Tocqueville : Pour amorcer notre conclusion, je dirai que la question du vieillissement, on l'a bien compris, est un défi pour notre société : défi économique, défi social et un enjeu urbanistique. On a bien compris aussi qu'on vivait une période transitoire, et il est vrai, comme cela a été dit, que la position de tous les curseurs a changé, que tout a bougé. Quand on réfléchit sur le vieillissement, finalement, on pose aussi la question des jeunes générations. Et ce que vous disiez également tout à l'heure, c'est que dans cette période transitoire, il faut sûrement relire l'ensemble des critères qui positionnaient les jeunes ici, les matures ici, les plus matures ici, et les très très matures encore ailleurs.

Je propose que l'agence, qui nous a présenté des résultats de travaux très intéressants, continue de travailler sur ce sujet et peut-être nous permettre d'avoir une lecture dans les années à venir sur les territoires qui constituent l'agence. Je pense qu'il pourrait être intéressant de voir comment s'annoncent les perspectives à 10, 20, 30 ans, un peu plus affinées si vous pouvez, même si Madame nous a dit que c'était effectivement difficile.

C'était en tous cas un débat très riche et c'est bien tout l'intérêt de nos Rencontre(s). Il y aura, bien entendu, une publication qui relatera les débats et interventions de cette matinée. Je vous remercie tous pour votre active participation.



Rencontre(s)



1 > 7 octobre 2010
> Retours d'expériences de
4 agences d'urbanisme



2 > 7 avril 2011
> La démarche de
l'interscot



3 > 16 juin 2011
> État d'avancement du
dossier de la ligne nouvelle
Paris-Normandie



4 > 6 octobre 2011
> La mobilité des habitants
des espaces périurbains



5 > 23 février 2012
> Perspectives d'évolutions
démographiques du
bassin de vie de Rouen



6 > 12 septembre 2012
> Le mode d'usage de
l'espace
Les pratiques et les coûts
de l'aménagement



7 > 25 octobre 2012
> Le référentiel logistique
et « l'Axe Seine »



8 > 7 mars 2013
> Regard des habitants sur
leur logement et le cadre
de vie



9 > 4 juillet 2013
> Les lieux de l'intermodalité :
de la mobilité quotidienne
aux déplacements spécifiques
à toutes les échelles



10 > 25 septembre 2013
> Diversité du tissu écono-
mique et dynamiques
de la métropolisation



11 > 21 novembre 2013
> Éléments structurants
de l'interscot, interfaces
et polarités

agence d'urbanisme de rouen
et des boucles de seine et eure
101, boulevard de l'Europe - CS 30220
76004 Rouen Cedex 1
Tél : 02 35 07 04 96 - Fax : 02 35 36 82 98
Courriel : contact@aurbse.org
Site : www.aurbse.org